

Délibération n°2026/011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 19 FEVRIER 2026
Convocation en date du 13 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 31
Pouvoirs : 02
Votants : 33

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Philippe NOUVEL, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Franck GENILLIER, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT, Gilbert SAUTREAU.

Procurations : Mme Sylvie FEYDEL à Mme Magali VERITE
M. Jacques REIX à M. Gilbert SAUTREAU

Absents : M. Christophe CHALARD
M. Eric FRECHOU
M. Laurent FRITSCH
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Isabelle PILLON
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU
M. Joël ROY
M. David ULMANN

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances locales

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur TEYSSANDIER, Vice-président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président, Monsieur BLUTEAU, Vice-président, Madame VERITE, Vice-présidente, Madame GUYOT.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a voulu accentuer l'information des élus communautaires en matière d'orientation budgétaire. Cette information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce débat doit permettre au Conseil Communautaire de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2026. Ce débat doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de l'établissement en tenant compte des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à délibérer pour :

Prendre acte et approuver le rapport sur les orientations budgétaires concernant le budget principal de la Communauté de Communes du Pays Foyen pour l'année 2026, et ses budgets annexes.

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le projet de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2026 annexé à la présente délibération et adressé aux membres du Conseil Communautaire ;

Considérant la nécessité de débattre dans les 10 semaines précédant l'adoption du budget primitif des grandes orientations budgétaires,

Considérant que ce débat permet aux membres du Conseil Communautaire de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

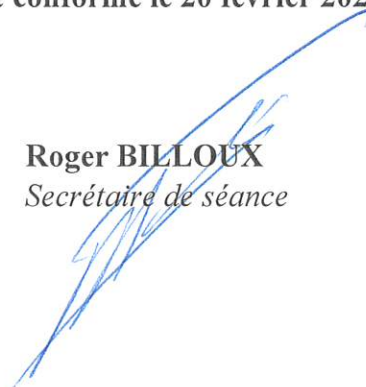
- **PREND** acte du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026 ci-annexé concernant le budget principal et les budgets annexes ;
- **NOTIFIE** cette délibération aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays Foyen ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à la présente affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 20 février 2026

Pierre ROBERT
Président



Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026

Conseil communautaire du 19 février 2026

Introduction

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est établi conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et L.5211.36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est obligatoire dans les communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et syndicats de 3 500 habitants et plus, doit avoir lieu dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif (article L5217-10-4 du CGCT).

Il a pour objet d'éclairer les membres du conseil communautaire sur la situation financière de la Communes de Communes, les grandes orientations budgétaires pour l'exercice à venir et n'a aucun caractère décisionnel.





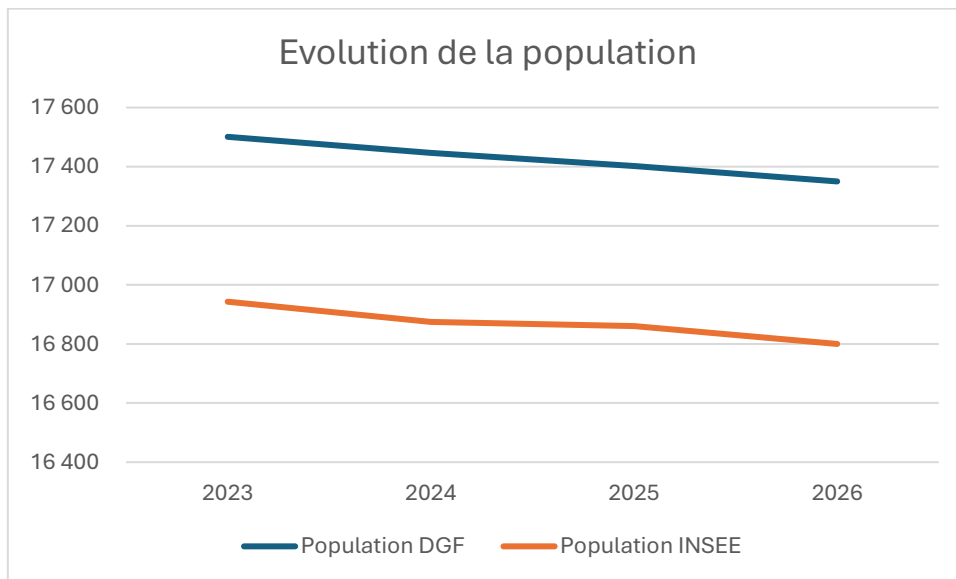
16 860
habitants



20
communes



220 km²
de superficie



Les compétences de la Communauté de Communes du Pays Foyen



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES
COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES
COMPÉTENCES FACULTATIVES



EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Construction, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs

Equipements sportifs, médiathèque, cinéma, Micro-folie



AMÉNAGEMENT

Aménagement de l'espace, Plan Local d'Urbanisme (PLUi)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aménagement et gestion des zones d'activités économiques, aide aux entreprises

Maison des entreprises

CONTRIBUTION AU CENTRE DE SECOURS



ENFANCE - JEUNESSE

Relais Petite enfance (RPE), lieu d'accueil enfants parents (LAEP), crèches, périscolaires, accueils de loisirs, espaces ados

Accueils de loisirs, périscolaire



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Création, aménagement, entretien et gestion

DÉVELOPPEMENT ET CRÉATION DE CHEMINS DE RANDONNÉES



OFFICE DE TOURISME

Promotion Touristique

Office Tourisme de Sainte-Foy-la-Grande

Office de Tourisme de Pellegrue



DÉCHETS

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE



HABITAT

Plan local de l'habitat, actions de réhabilitation de l'habitat, permis de louer...

Pôle habitat du Pays Foyen



ACTION SOCIALE

France services, actions en faveur de l'insertion, CIAS, MARPA, prévention de la délinquance

MARPA, France services



EAU ET ASSAINISSEMENT

ENVIRONNEMENT ET GEMAPI

Protection, mise en valeur de l'environnement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, Gestion de l'eau potable et gestion de l'assainissement

I. Contexte général et financier

1. Contexte territorial et institutionnel

L'élaboration du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 s'inscrit dans un contexte national marqué par la poursuite des efforts de redressement des finances publiques et par un environnement économique encore contraint pour les collectivités territoriales.

Au niveau de l'État, l'année 2026 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques, qui vise une réduction progressive des déficits et un encadrement renforcé de la dépense publique. Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont appelées à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses, dans un contexte où les marges de manœuvre financières demeurent limitées.

Pour les EPCI, ce contexte se traduit notamment par :

- une **stabilisation des dotations de l'État**, sans perspective de progression significative, dans un contexte de forte pression sur les charges ;
- une **dynamique incertaine des recettes fiscales**, en particulier celles liées à la fiscalité économique, étroitement dépendante de la conjoncture nationale ;
- le maintien de **mécanismes de compensation** des réformes fiscales antérieures, dont l'évolution reste étroitement liée aux arbitrages budgétaires de l'État.
- Les compensations de suppression de la taxe d'habitation (fraction de TVA) sont maintenues, mais leur indexation est minorée, ce qui impacte les recettes des EPCI.

Par ailleurs, le contexte macroéconomique national continue d'avoir un impact direct sur les équilibres budgétaires locaux :

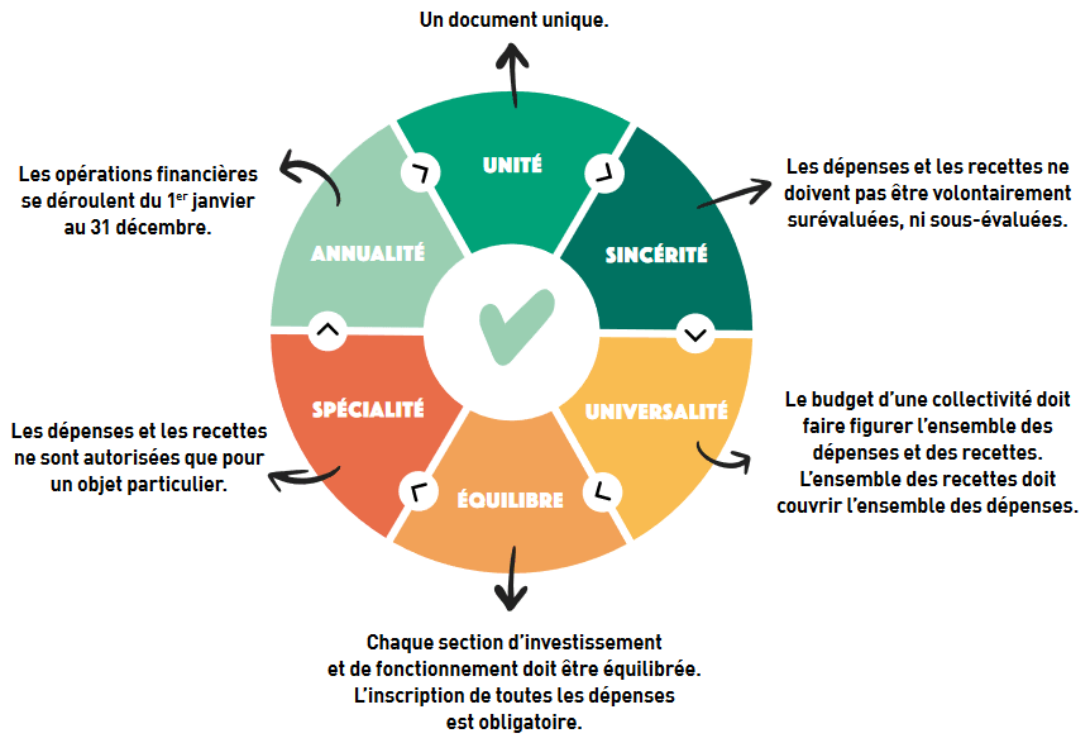
- une **inflation désormais plus modérée qu'au cours des exercices précédents**, mais dont les effets cumulés continuent de peser durablement sur les dépenses de fonctionnement ;
- une **hausse durable des coûts de fonctionnement**, liée notamment à la masse salariale, aux charges énergétiques, aux assurances et aux contrats de prestations ;
- des **taux d'intérêt encore élevés**, rendant le recours à l'emprunt plus coûteux et imposant une gestion prudente de l'endettement intercommunal.

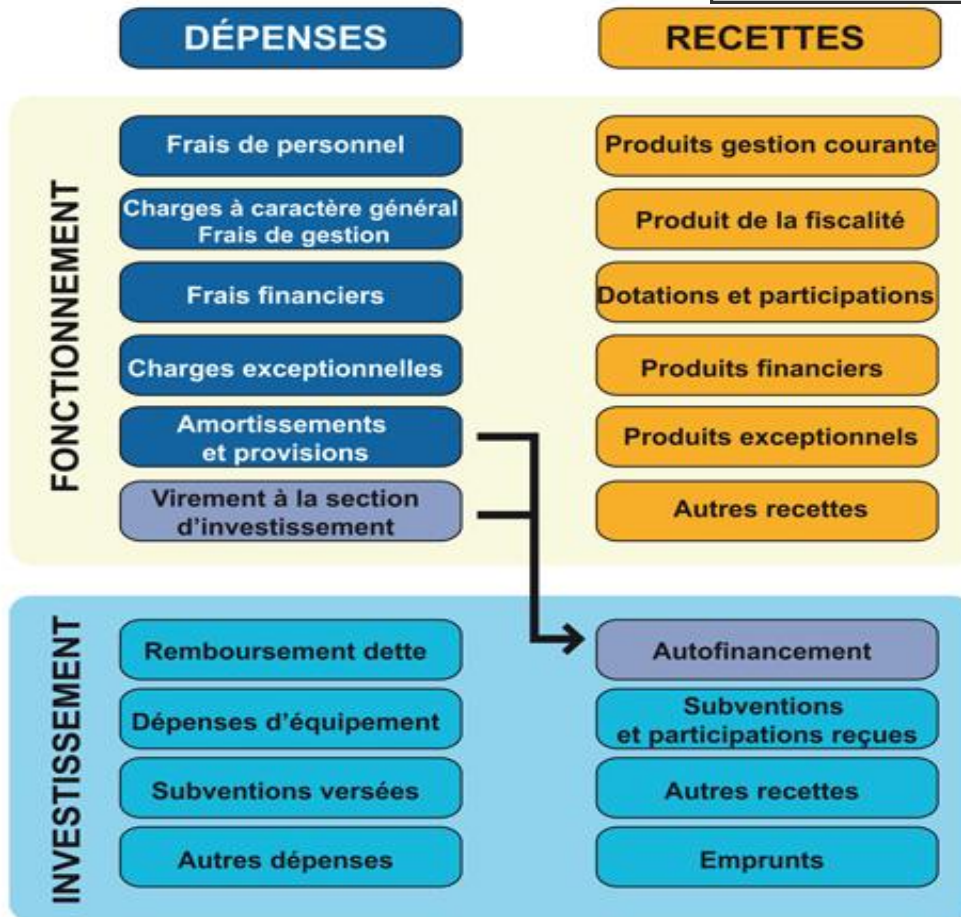
Dans ce contexte contraint, les EPCI, y compris ceux de taille intermédiaire tels que le nôtre, demeurent des acteurs essentiels de l'investissement public local, du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la mutualisation des services.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 doit ainsi permettre de définir une trajectoire financière soutenable, conciliant :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- la préservation de la capacité d'autofinancement
- le maintien d'un niveau d'investissement compatible avec les besoins du territoire
- et le respect des équilibres financiers à moyen terme.

LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES





Les amortissements et le virement à la section d'investissement constituent l'épargne brute (autofinancement).

Une règle budgétaire impose que le remboursement des emprunts soit couvert par des ressources propres.

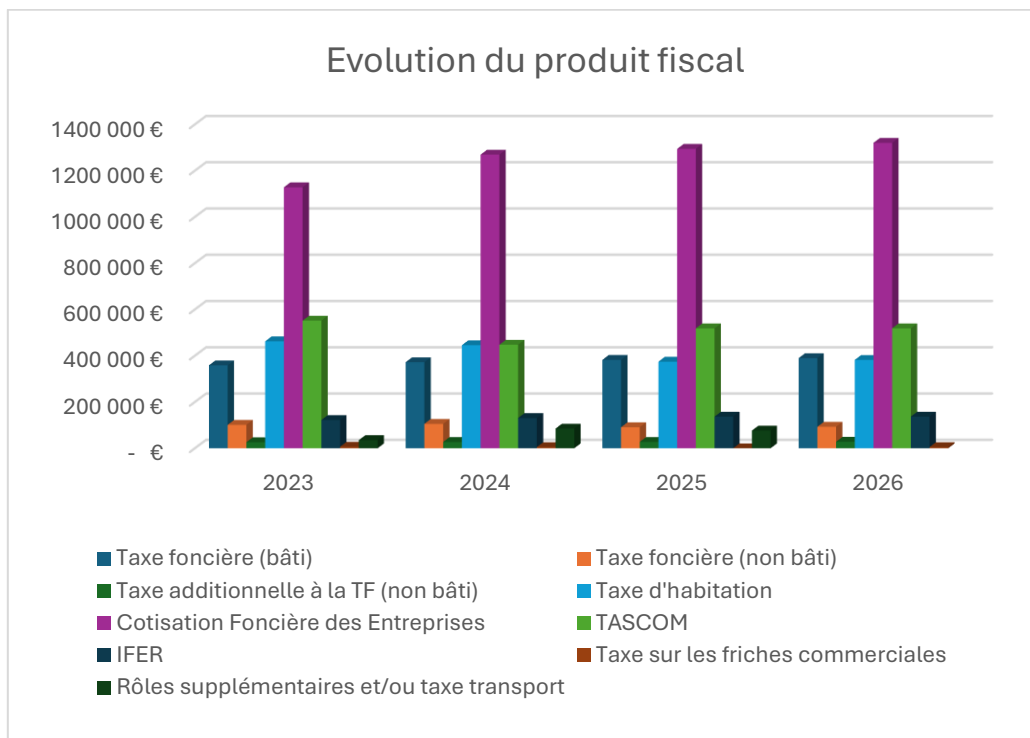
Les dépenses d'investissement sont financées par le solde de l'épargne brute, complété des dotations et subventions d'investissement reçues et de l'emprunt (s'il y a lieu).

Considérant que les Comptes Financiers Uniques n'ont pas encore été entérinés, les montants 2025 restent estimatifs.

Les recettes de l'EPCI

La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.



Le produit fiscal de la communauté de communes s'inscrit dans une trajectoire de progression modérée et maîtrisée, en cohérence avec les orientations de stabilité fiscale retenues par l'assemblée délibérante (taux inchangés depuis 2018).

Entre 2023 et 2026, les recettes fiscales passent de 2 757 628 € à 2 873 269 €, soit une augmentation cumulée de +4,2 %. Pour l'exercice 2026, le produit fiscal est estimé à 2 873 269 €, en hausse de +1,71 % par rapport à 2025, à taux constants.

Une évolution portée par les bases fiscales

Les taux de fiscalité applicables aux ménages et aux entreprises sont strictement reconduits sur la période 2023-2026. L'évolution du produit fiscal repose ainsi exclusivement sur la progression des bases d'imposition, dont la dynamique demeure globalement favorable.

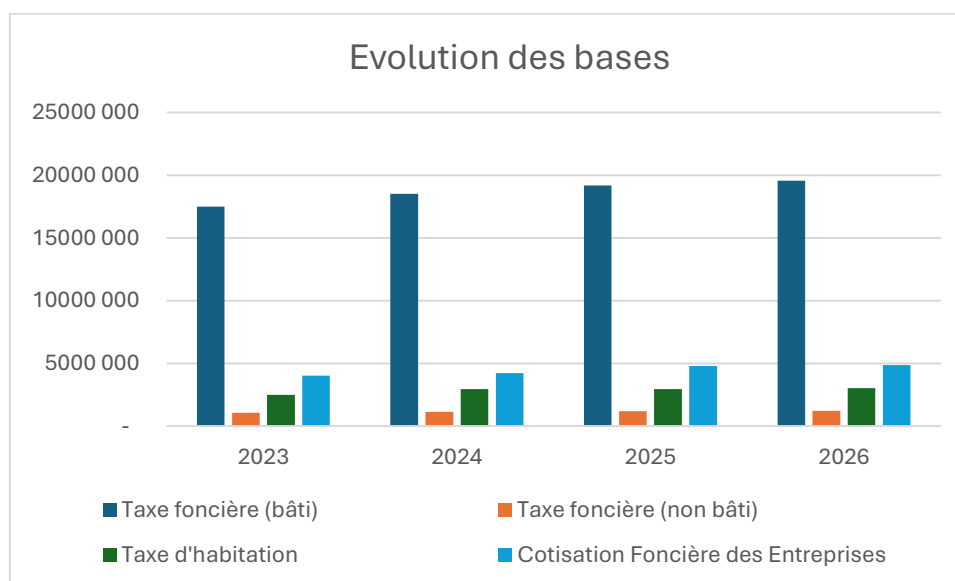
- La taxe foncière sur les propriétés bâties bénéficie d'une revalorisation continue des bases, qui passent de 17,5 M€ en 2023 à 19,6 M€ en 2026, générant un produit fiscal de 389 674 € en 2026.
- Les bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties progressent également, malgré une évolution plus contrastée du produit, liée à des ajustements antérieurs.
- La taxe additionnelle à la TFNB poursuit une augmentation régulière du produit.

La taxe d'habitation, désormais limitée aux résidences secondaires et aux logements vacants, annonce une évolution modérée. Les bases correspondantes progressent pour atteindre 3,0 M€ en 2026, tandis que le produit est estimé à 381 826 €. Le produit afférent aux résidences principales est compensé par l'attribution d'une fraction de TVA (tout comme la CVAE depuis 2023).

S'agissant de la fiscalité économique, la Cotisation Foncière des Entreprises affiche une évolution dynamique jusqu'en 2025 avant une stabilisation en 2026. Les produits issus de la TASCOM et de l'IFER demeurent stables, traduisant une visibilité accrue sur ces ressources. La taxe sur les friches commerciales, absente en 2025, est réintroduite en 2026 pour un produit prévisionnel limité.

Ainsi, la stratégie fiscale de la collectivité repose sur le maintien des taux, la maîtrise de la pression fiscale et une évolution des recettes fondée sur les bases, garantissant une trajectoire budgétaire soutenable et prévisible.

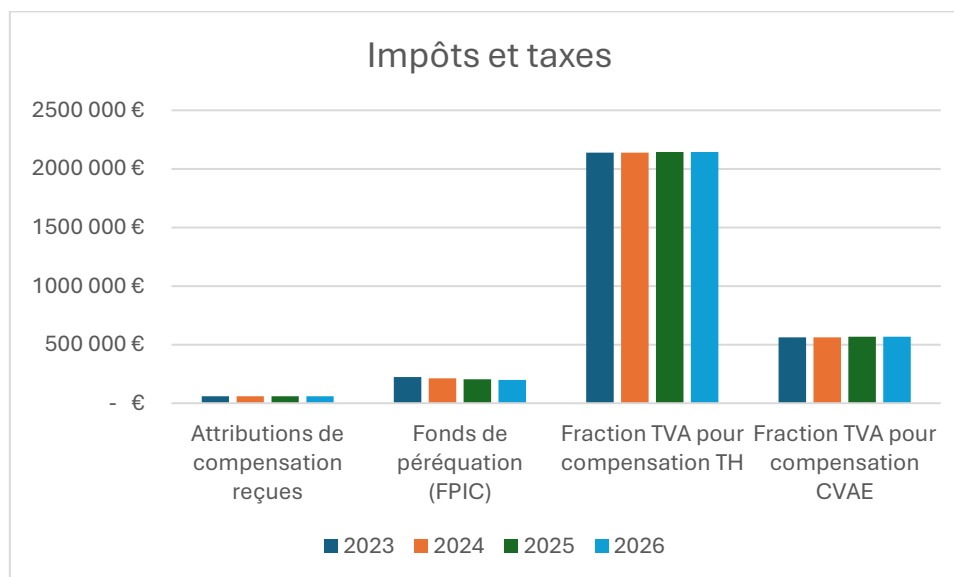
Bases	2023	2024	2025	2026
Taxe foncière (bâti)	17 485 582	18 506 338	19 176 646	19 560 179
Taxe foncière (non bâti)	1 060 866	1 132 348	1 179 651	1 203 244
Taxe d'habitation	2 489 734	2 950 116	2 954 314	3 013 400
Cotisation Foncière des Entreprises	4 014 058	4 233 719	4 778 164	4 873 727



Taux de fiscalité	2023	2024	2025	2026
Taxe foncière (bâti)	1,95%	1,95%	1,95%	1,95%
Taxe foncière (non bâti)	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%
Taxe d'habitation	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%
Cotisation Foncière des Entreprises	26,73%	26,73%	26,73%	26,73%

Impôts et taxes

Partiellement lié à la fiscalité de l'EPCI, ce chapitre retrace les mécanismes de compensation opérés par l'État au titre de la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Il intègre également le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), ainsi que les attributions de compensation versées par les communes à la communauté de communes.



Évolution des impôts et taxes

Les recettes issues des impôts et taxes constituent une part structurante des ressources de fonctionnement de la communauté de communes. Leur évolution sur la période 2023-2026 traduit à la fois les effets des mécanismes nationaux de compensation et les ajustements liés à la péréquation.

- Les attributions de compensation reçues restent constantes entre 2023 et 2025 (60 543 €), avant de connaître une baisse en 2026, pour s'établir à 58 843 €, traduisant un ajustement des flux financiers intercommunaux.
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) connaît une diminution progressive, passant de 223 645 € en 2023 à une estimation de 200 000 € en 2026, soit une baisse cumulée de l'ordre de -10,6 %. Cette part concerne exclusivement la quote-part de la CDC.
- La fraction de TVA attribuée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation demeure globalement stable, avec un produit évalué à 2 144 701 € en 2025 et 2026, assurant une visibilité budgétaire sur cette ressource de substitution.
- La fraction de TVA versée en compensation de la CVAE affiche une progression modérée, passant de 561 594 € en 2023 à 568 248 € à compter de 2025, reflétant l'évolution nationale de cette ressource et les modalités de compensation de la suppression progressive de la CVAE.

Orientation générale

L'évolution de ces recettes confirme :

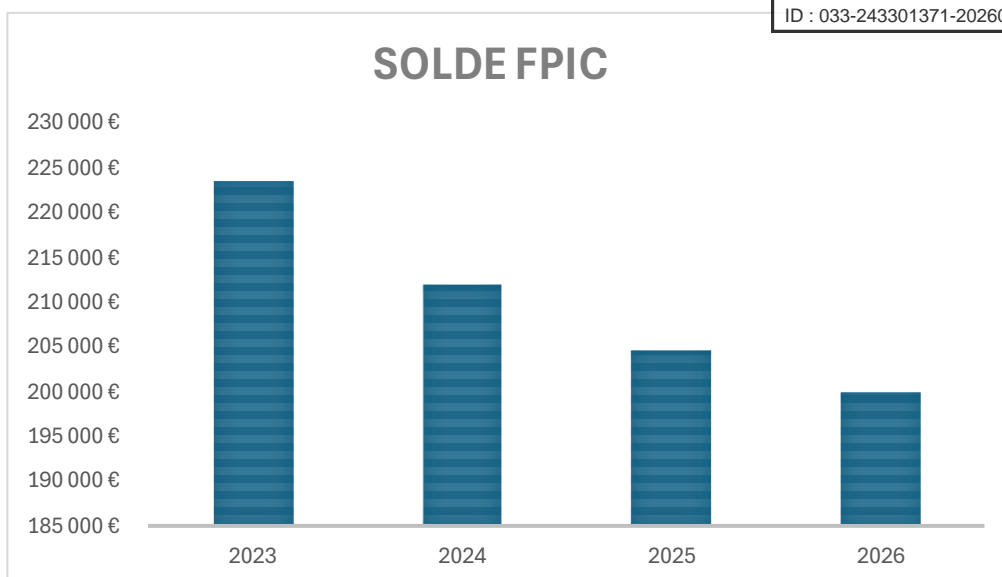
- une dépendance accrue aux mécanismes de compensation nationale,
- une baisse maîtrisée des produits de péréquation,
- et une recherche de stabilité et de lisibilité des ressources dans un contexte de transformation de la fiscalité locale.

Ces éléments devront être pris en compte dans la trajectoire financière pluriannuelle afin de préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

Relations financières de l'EPCI et ses communes membres	2023	2024	2025	2026
Attributions de compensation versées	1 111 944 €	1 111 944 €	1 111 944 €	1 120 645 €
Attributions de compensation reçues	60 543 €	60 543 €	60 543 €	58 843 €
Dotations de Solidarité Communautaire	- €	- €	- €	- €
Solde	- 1 051 401 €	- 1 051 401 €	- 1 051 401 €	- 1 061 802 €
CIF de l'EPCI	0,463	0,457	0,466	0,46



FPIC	2023	2024	2025	2026
Contribution FPIC	- €	- €	- €	- €
Attribution FPIC	223 645 €	211 922 €	204 559 €	200 000 €
Solde FPIC	223 645 €	211 922 €	204 559 €	200 000 €
		-5,24%	-3,47%	-2,23%

Depuis sa création et jusqu'en 2022, les élus communautaires votaient à l'unanimité, dans le cadre de l'application du régime dérogatoire libre, pour que l'intégralité du FPIC soit reversé à la Communauté de Communes, pour compenser la charge de dépenses prises en charge directement par l'EPCI sans transfert de compétences (PEDT, cellule urbanisme, ligne ferroviaire, fibre optique).

Lors du conseil communautaire du 27 septembre 2023, l'unanimité n'a pas été requise pour le reversement intégral du FPIC, ce qui aurait pu entraîner une réduction de recettes de l'ordre de 260 000 €.

Néanmoins, par solidarité et afin de consolider les finances de l'intercommunalité, 10 communes ont accepté de diminuer leurs attributions de compensation, limitant l'impact de cette perte et garantissant la réalisation du projet de territoire ; le solde représente une perte d'environ 90 000 €.

Enfin, lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2023, le Pacte Financier et Fiscal, intégrant la répartition de droit commun pour l'enveloppe du FPIC, a été voté à la majorité des membres présents.

Afin de procéder à la régularisation des données relatives à l'exercice 2025, il sera proposé lors du conseil communautaire du 19/02/2026 d'approuver la modification du montant des attributions de compensation des 10 communes concernées.

Les liens financiers entre l'EPCI et ses communes membres

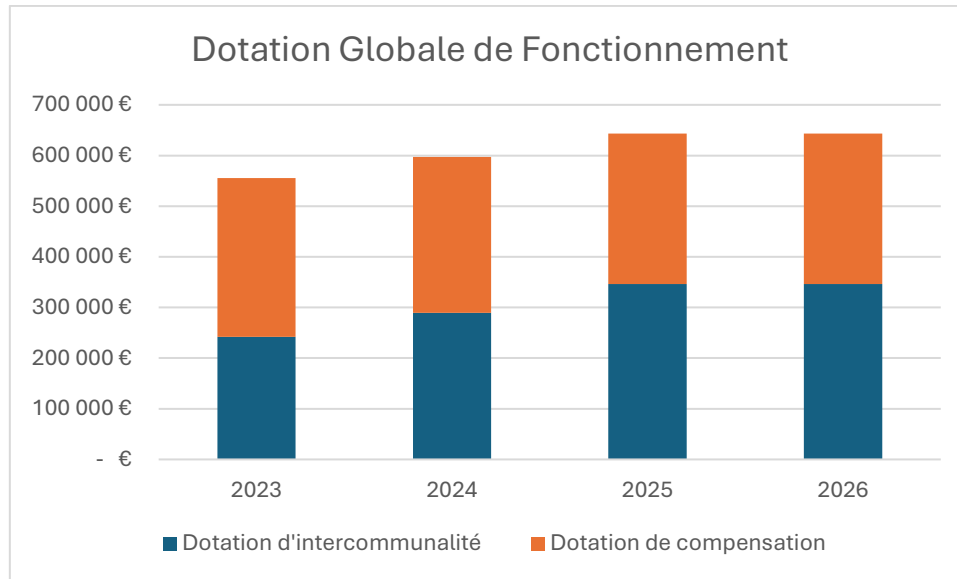
Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du lien financier entre l'EPCI et ses communes membres. Ce lien financier s'exprime à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Ces flux financiers sont des indicateurs primordiaux dans le cadre du calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est un indicateur permettant de mesurer le degré d'intégration des communes au sein de l'EPCI. Cet indicateur est notamment utilisé dans le calcul de la dotation d'intercommunalité ainsi que dans le cadre de la répartition interne du FPIC pour une procédure de droit commun.

Relations financières de l'EPCI et ses communes membres	2023	2024	2025	2026
Attributions de compensation versées	1 111 944 €	1 111 944 €	1 111 944 €	1 120 645 €
Attributions de compensation reçues	60 543 €	60 543 €	60 543 €	58 843 €
Dotation de Solidarité Communautaire	- €	- €	- €	- €
Solde	- 1 051 401 €	- 1 051 401 €	- 1 051 401 €	- 1 061 802 €
CIF de l'EPCI	0,463	0,457	0,466	0,46

La dotation globale de fonctionnement

La DGF des EPCIs est composée des éléments suivants :

- **La Dotation d'intercommunalité (DI) :** Le montant total de la dotation d'intercommunalité est égal à la somme entre le complément et le montant de dotation d'intercommunalité calculé (base + péréquation + garantie – écrêtement). Les montants de Contribution au Redressement des Finances Publiques ne sont plus pris en compte car le législateur prend en compte dans l'enveloppe de répartition l'enveloppe nette de dotation d'intercommunalité.
- **La Dotation de compensation (DC) :** Elle correspond à l'ancienne compensation part salaire et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle. Cette dotation est écrêtée chaque année dans le cadre du financement de la hausse des dotations de Péréquation.



Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement de la communauté de communes connaît, sur la période 2023-2025, une progression significative.

La DGF passe ainsi de 555 160 € en 2023 à 643 297 € en 2025, soit une augmentation cumulée de +15,9 %. Pour l'exercice 2026, le montant est reconduit à l'identique, conformément à la stabilité annoncée dans le cadre de la loi de finances 2026.

Une dynamique portée par la dotation d'intercommunalité

La hausse observée sur la période est principalement imputable à la dotation d'intercommunalité, qui progresse de 241 989 € en 2023 à 346 493 € en 2025, soit une augmentation de +43 % sur deux exercices.

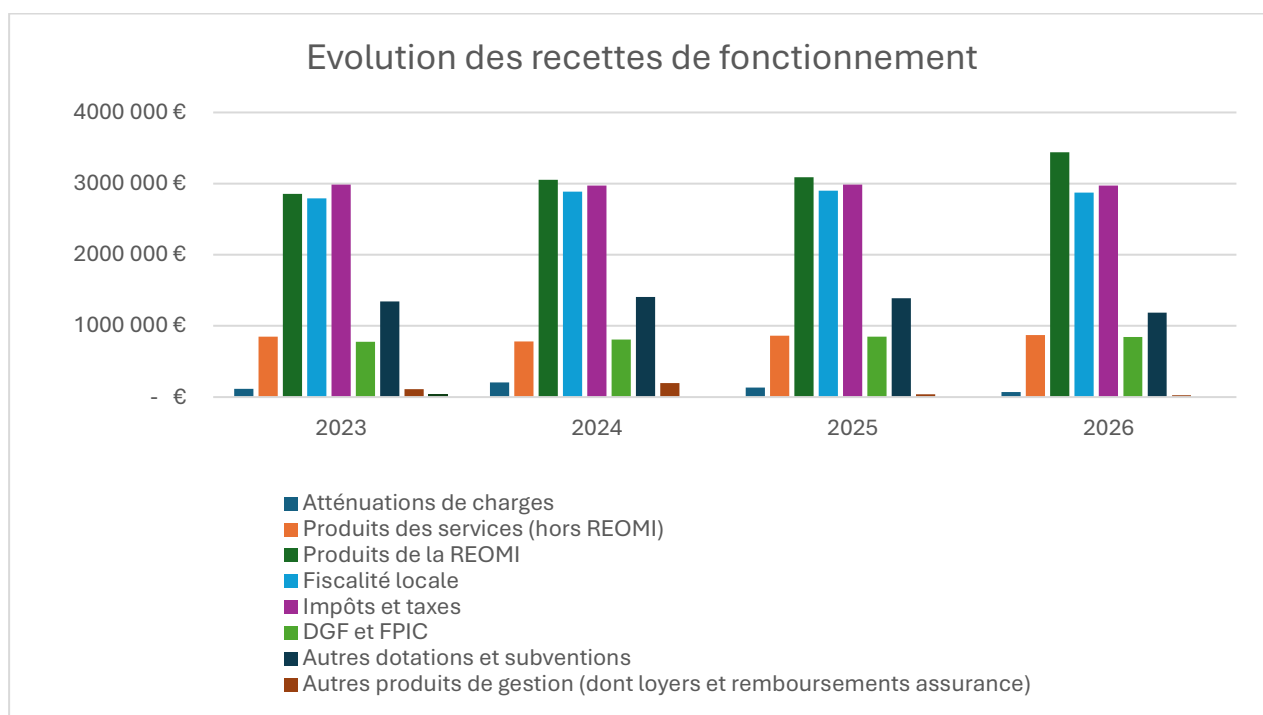
Cette évolution reflète notamment :

- le niveau d'intégration fiscale de l'EPCI, mesuré par le coefficient d'intégration fiscale (CIF)
- ainsi que les mécanismes de répartition nationale de la dotation d'intercommunalité.

Une érosion progressive de la dotation de compensation

À l'inverse, la dotation de compensation poursuit une trajectoire légèrement décroissante, passant de 313 171 € en 2023 à 296 804 € en 2025, soit une baisse cumulée de -5,2 %. Cette évolution s'inscrit dans les mécanismes nationaux de minoration progressive de cette composante de la DGF.

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2026



Recettes réelles de fonctionnement	2023	2024	2025	2026
Atténuations de charges	114 767 €	207 108 €	134 291 €	70 000 €
Produits des services (Hors REOMI)	848 136 €	780 455 €	861 469 €	870 900 €
Produits de la REOMI	2 855 952 €	3 055 019 €	3 088 158 €	3 442 000 €
Fiscalité locale	2 793 054 €	2 888 763 €	2 901 544 €	2 873 269 €
Impôts et taxes	2 985 368 €	2 973 615 €	2 985 291 €	2 971 792 €
DGF et FPIC	778 805 €	809 401 €	847 856 €	843 297 €
Autres dotations et subventions	1 345 627 €	1 409 169 €	1 390 415 €	1 184 817 €
Autres produits de gestion (dont loyers et remboursements assurance)	109 573 €	195 220 €	38 223 €	24 000 €
Produits exceptionnels	36 087 €	- €	- €	- €
TOTAL	11 867 369 €	12 318 751 €	12 247 247 €	12 280 075 €
		3,80%	-0,58%	0,27%

Les recettes réelles de fonctionnement présentent une relative stabilité sur la période 2023-2026, avec toutefois des évolutions contrastées selon les postes, traduisant à la fois des recettes dynamiques et des ressources plus volatiles ou en repli.

Les atténuations de charges ont connu un niveau exceptionnel en 2024 (207 108 €), avant de diminuer progressivement pour s'établir à 70 000 € en 2026 ; cette évolution s'expliquant principalement par la diminution significative du recours aux contrats aidés, consécutive au durcissement des conditions d'éligibilité.

Les produits des services (hors REOMI) affichent une reprise progressive à compter de 2025, après un recul en 2024. Ils sont estimés à 870 900 € en 2026, traduisant une amélioration de l'activité des services et des transferts entre budgets.

Les produits de la REOMI constituent un levier majeur de dynamisme des recettes, avec une progression continue sur l'ensemble de la période, passant de 2,86 M€ en 2023 à 3,44 M€ en 2026. Cette évolution demeure toutefois neutre pour l'équilibre du budget communautaire, les montants correspondants étant inscrits à due concurrence en dépenses réelles de fonctionnement.

La fiscalité locale demeure globalement stable, avec une légère progression jusqu'en 2025, suivie d'un repli modéré en 2026 (2,87 M€), traduisant une évolution contenue des bases fiscales et une politique de taux maîtrisée.

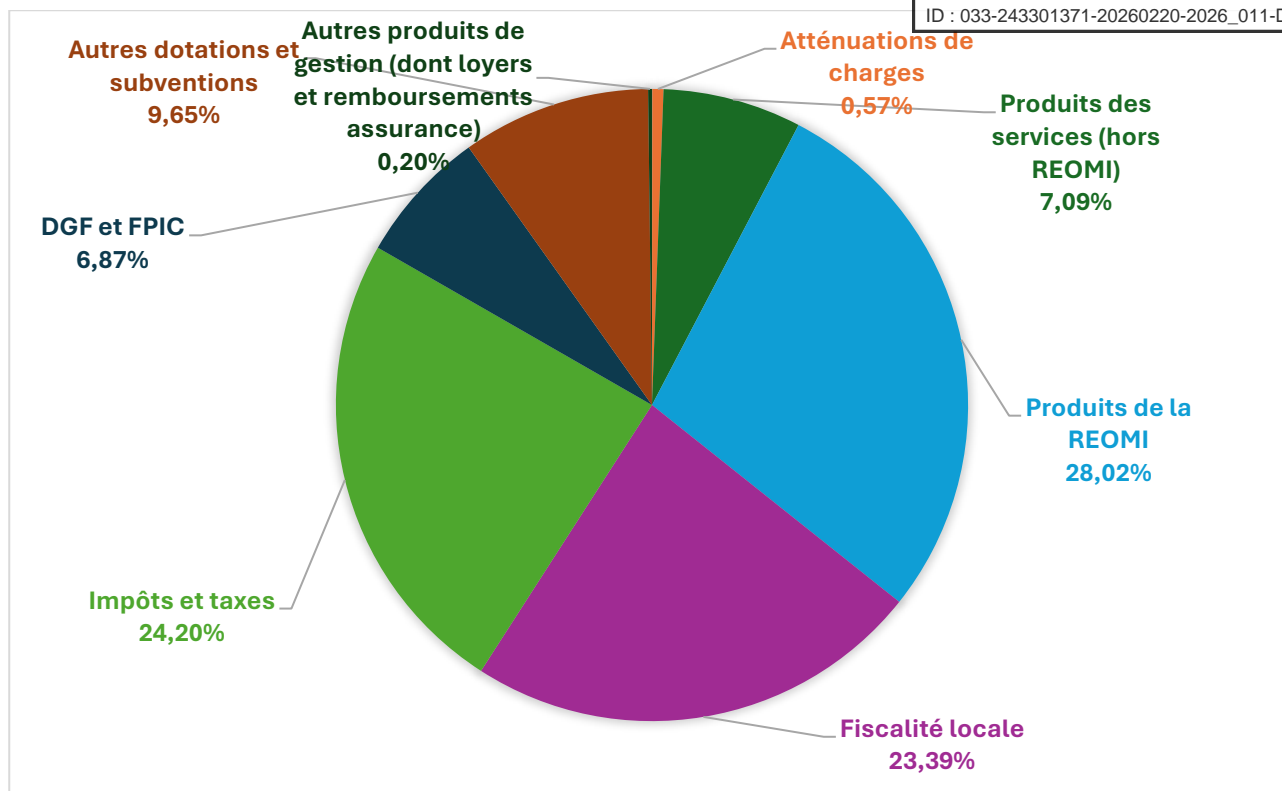
Le poste « impôts et taxes » reste également stable sur la période, autour de 3 M€, confirmant la dépendance croissante de la collectivité aux mécanismes nationaux de compensation, notamment via la TVA.

Les dotations de l'État et mécanismes de péréquation (DGF et FPIC) progressent jusqu'en 2025 avant une légère contraction en 2026, pour atteindre 843 297 €, évolution à surveiller compte tenu des incertitudes pesant sur les finances publiques nationales.

Les autres dotations et subventions enregistrent une baisse sensible en 2026 (1,18 M€ contre 1,39 M€ en 2025), traduisant une diminution des concours financiers (Département, État dans le cadre de la politique de la ville ou MSA).

Les autres produits de gestion (loyers, remboursements d'assurance) et les produits exceptionnels présentent un caractère ponctuel et volatil, avec une forte diminution à compter de 2025, confirmant qu'ils ne constituent pas des ressources structurelles.

La structure des recettes de fonctionnement repose de plus en plus sur des ressources dynamiques mais contraintes (TVA notamment), tandis que les dotations et recettes exceptionnelles tendent à diminuer. **Cette évolution appelle à une gestion prudente des dépenses de fonctionnement afin de préserver les équilibres financiers de la collectivité à moyen terme.**



La prévision 2026 des recettes réelles de fonctionnement s'établirait à 12 280 075 €, contre 12 247 247 € réalisés en 2025, soit une progression de +32 828 € (+0,27 %).

Ces recettes se répartiraient comme suit :

- 0,57 % des atténuations de charges
- 35,11 % des produits des services, du domaine et des ventes (dont 28,02 % liés à la REOMI)
- 23,39 % de la fiscalité directe
- 24,20 % d'impôts et taxes
- 16,52 % de dotations et participations (dont 6,87% de DGF et FPIC)
- 0,2 % des autres produits de gestion courante

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les dépenses de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

Évolution des dépenses de gestion

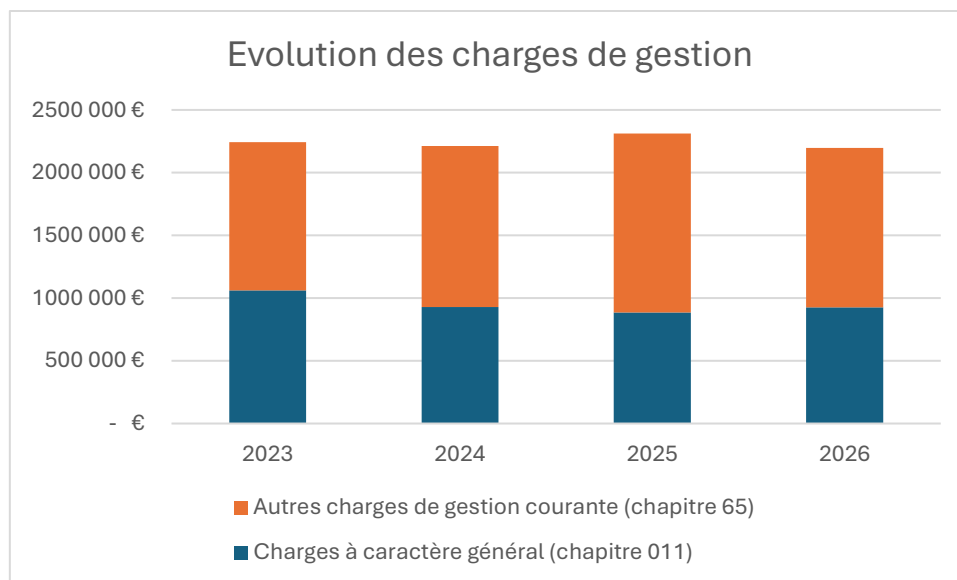
Les dépenses de gestion s'inscrivent dans une trajectoire de maîtrise sur la période 2023-2026.

Après une diminution observée en 2024, les dépenses de gestion ont connu une hausse en 2025, liée à un abondement exceptionnel de 100 000 € au budget annexe ZAE, avant de reculer en 2026 pour s'établir à 2,20 M€, soit un niveau inférieur à celui de 2025 et proche de celui constaté en 2024.

Cette évolution résulte de dynamiques contrastées :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) demeurent contenues sur la période et, malgré une légère progression en 2026, restent inférieures à leur niveau de 2023, traduisant la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses courantes.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65), en hausse jusqu'en 2025, sont orientées à la baisse en 2026, ce qui marque une stabilisation des engagements de la collectivité.

👉 La prévision 2026 confirme la volonté de la collectivité de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, afin de préserver ses marges de manœuvre financières et de sécuriser les équilibres budgétaires à moyen terme.

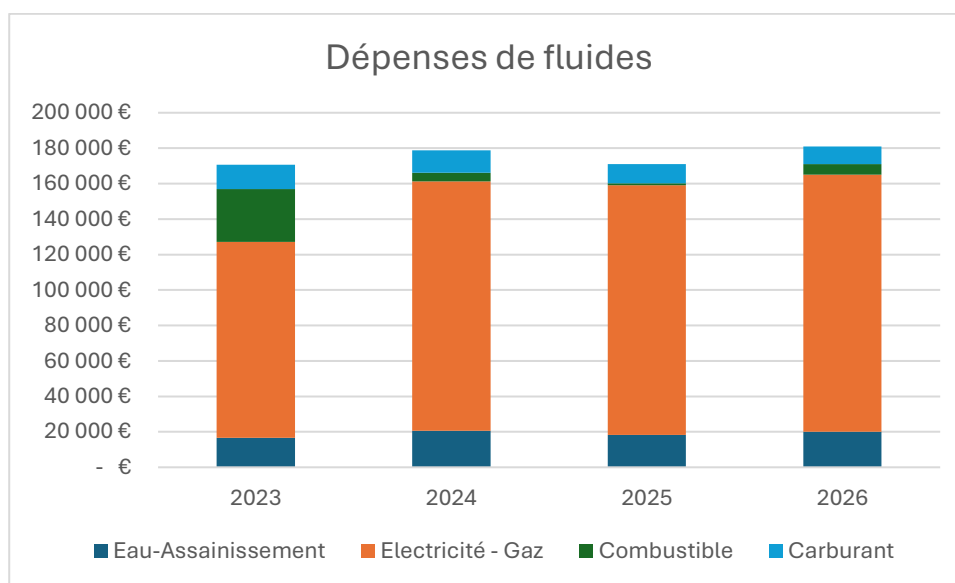


Charges de gestion	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général (chapitre 011)	1 061 648 € (1)	929 549 €	884 415 €	927 080 €
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	1 181 186 €	1 283 845 € (2)	1 428 505 € (3)	1 310 500 €
Total Dépenses de gestion	2 242 833 €	2 213 393 €	2 312 920 €	2 197 580 €
Evolution en %		-1,31%	4,50%	-3,26%

- (1) Inclut les dépenses liées au contentieux de la salle des sports de Pellegrue et au Transport A la Demande (TAD) qui a été remplacé par le Transport d'Utilité Sociale (TUS) au 1^{er} janvier 2024
- (2) Subvention au profit du CSC devenu associatif au 1^{er} janvier 2024
- (3) Dont un abondement au budget annexe ZAE Pellegrue de 100 000 €.

2.1.2 Les dépenses de fluides

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2023 à 2026. Elles demeurent globalement maîtrisées sur la période, malgré un contexte de tensions persistantes sur les prix de l'énergie.



Dépenses de fluides	2023	2024	2025	2026
Eau-Assainissement	16 632 €	20 665 €	18 360 €	20 000 €
Electricité - Gaz	110 564 €	140 574 €	140 780 €	145 000 €
Combustible	29 777 €	4 920 €	1 038 €	6 000 €
Carburant	13 753 €	12 569 €	10 873 €	10 000 €
Total Dépenses de gestion	170 726 €	178 728 €	171 051 €	181 000 €
Evolution en %		4,69%	-4,30%	5,82%

2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2023 à 2026.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 3 923 337 € en 2023. Elles enregistrent une légère diminution en 2024 pour atteindre 3 908 901 €, soit une baisse de **-0,4 %**.

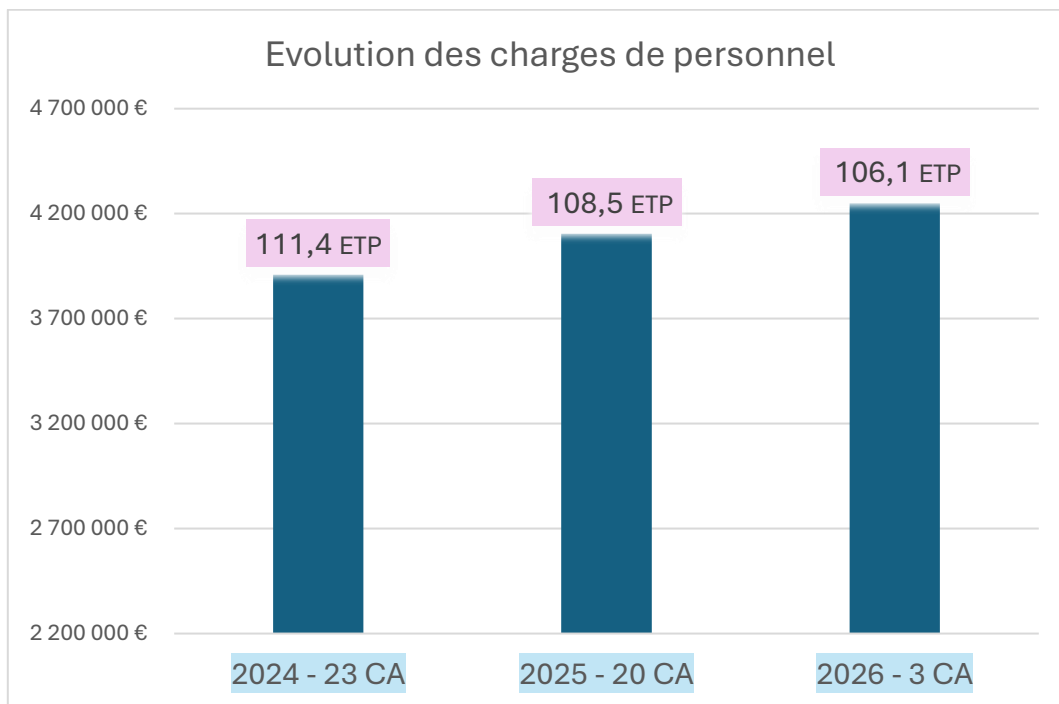
À compter de 2025, la masse salariale connaît une progression plus marquée, pour s'établir à 4 104 127 €, correspondant à une hausse de **+5,0 %** par rapport à 2024. Cette dynamique se poursuit en 2026, avec des charges de personnel estimées à 4 250 000 €, soit une augmentation de **+3,6 %**.

Cette évolution pluriannuelle se traduit principalement par la hausse des cotisations CNRACL (110 000 € de plus depuis 2024), l'arrêt constaté des contrats aidés (estimé sur 2026 à 90 000 €) ainsi que le glissement vieillesse-technicité.

Malgré ces évolutions, l'objectif est de réduire de 90 000 € les charges de personnel, malgré les contraintes budgétaires.

Cette réduction s'appuiera sur :

- Des recrutements limités aux besoins essentiels, en tenant compte des départs naturels ;
- Le renforcement des compétences des agents par des dispositifs internes ;
- Le maintien d'un service public de qualité, en recourant si nécessaire à des partenariats externes.



CA : Contrats Aidés - ETP : Equivalent Temps Plein

Les données des contrats aidés et des ETP s'entendent au 1^{er} Janvier de l'année.

Année	2023	2024	2025	2026
Rémunérations titulaires	1 585 129 €	1 581 353 €	1 931 093 €	2 720 000 €
Rémunérations non titulaires	413 202 €	420 066 €	639 170 €	1 184 900 €
Autres dépenses	1 925 005 €	1 907 481 €	1 533 863 €	345 100 €
TOTAL	3 923 336 €	3 908 900 €	4 104 126 €	4 250 000 €
Evolution en %		-0,37%	4,99%	3,55%

Dans la rémunération des non titulaires, jusqu'en 2025, n'étaient pas inclus les rémunérations des agents en contrats aidés, qui se trouvaient dans les autres dépenses. Dès 2026, il n'y a pas distinction du statut sur les non titulaires.

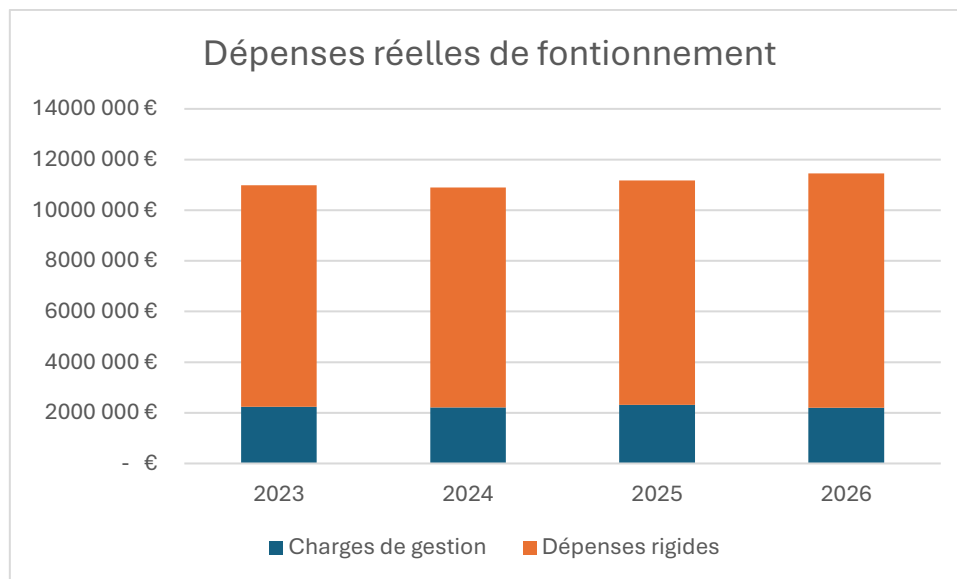
Tableau des rémunérations 2025-2026 :

REMUNERATIONS	2025			2026		
	Titulaires	Non Titulaires	Total	Titulaires	Non Titulaires	Total
Personnel affecté par la commune membre GFP			63 725,34			65 990,32
Personnel affecté par le GFP de rattachement			141 226,51			146 246,11
Rémunération Principale	1 539 003,39	753 611,04	2 292 614,43	1 593 733,72	780 366,86	2 374 100,58
Heures Compl / Supl	3 437,35	11 012,00	14 449,35	3 559,68	11 403,25	14 962,93
Avantage en nature	5 914,71	99,41	6 014,12			6 227,90
Allocations de chômage versées directement			9 144,87			9 469,90
SFT et indemnité de résidence	18 077,94	3 486,94	21 564,88	18 720,38	3 610,98	22 331,36
NBI	16 660,83	0,00	16 660,83			17 253,00
Primes et autres indemnités	348 001,14	289,31	348 290,45	357 063,00	3 606,70	360 669,70
Autre personnel extérieur			19 419,55			20 109,77
Charges Patronales			1 146 668,38			1 187 424,29
Cotisations organismes sociaux			23 623,32			24 462,96
Médecine du Travail, Pharmacie			725,40			751,18
TOTAL			4 104 127,43			4 250 000,00

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de l'EPCI

Les dépenses de fonctionnement rigides regroupent les atténuations de produits, les dépenses de personnel et les charges financières. Elles sont qualifiées de rigides dans la mesure où la Collectivité dispose de marges de manœuvre limitées pour les ajuster à court terme, ces dépenses résultant pour l'essentiel d'engagements contractuels antérieurs difficiles à renégocier.

Ainsi, un niveau élevé de dépenses rigides ne constitue pas en soi une difficulté lorsque la situation financière de la Collectivité est saine. En revanche, en cas de dégradation de cette dernière, leur poids peut rapidement devenir contraignant, en limitant la capacité de la Collectivité à dégager rapidement des marges de manœuvre budgétaires.



Total des dépenses réelles de fonctionnement	2023	2024	2025	2026
Charges de gestion	2 242 833 €	2 213 393 €	2 312 920 €	2 197 580 €
Dépenses rigides	8 736 416 €	8 688 723 €	8 867 530 €	9 250 463 €
Total Dépenses	10 979 250 €	10 902 117 €	11 180 451 €	11 448 043 €
Evolution en %		-0,70%	2,55%	2,39%

Les dépenses réelles de fonctionnement rigides correspondent aux dépenses des chapitres :

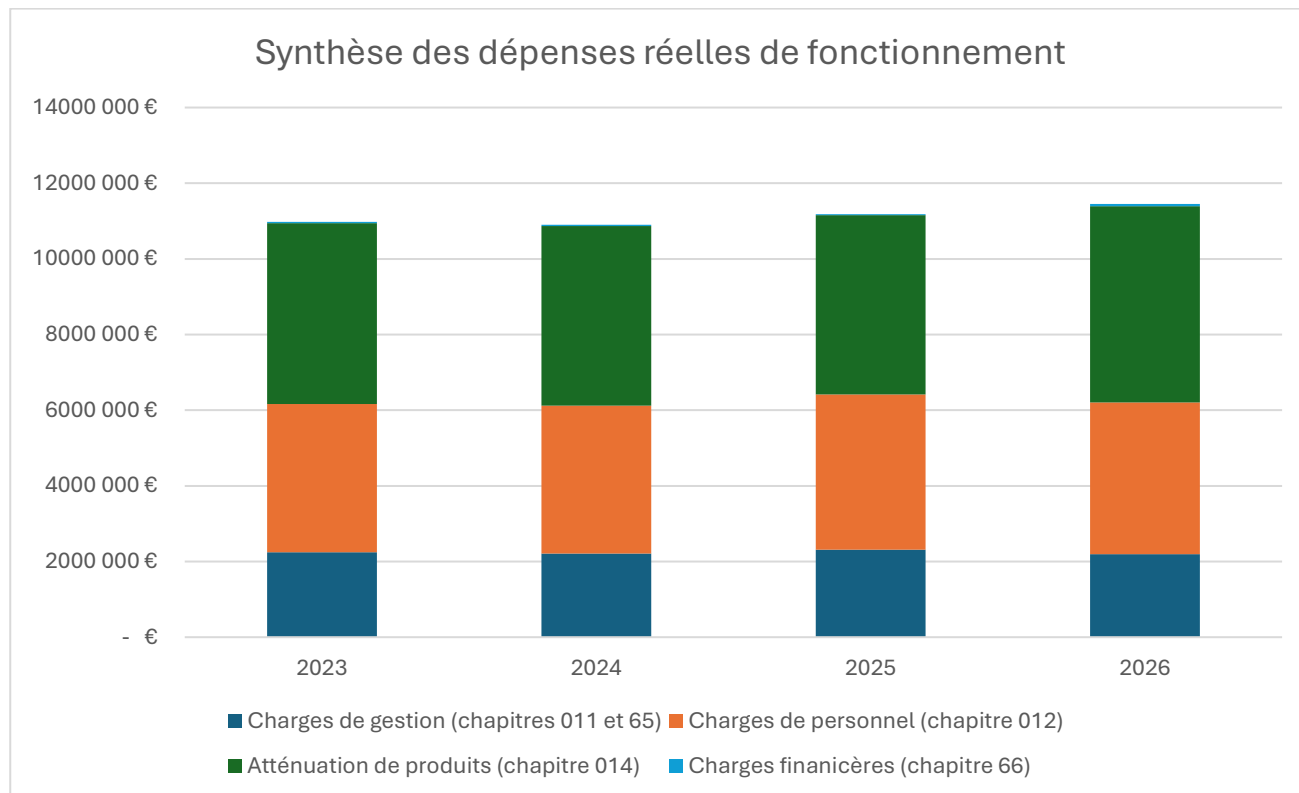
- 012 relatif aux charges de personnel
- 014 relatif aux atténuations de produits incluant les reversements de REOMI et les attributions de compensation
- 66 relatif aux charges financières (intérêts des emprunts et ICNE)

Les autres dépenses réelles de fonctionnement comprennent les chapitres 011 (Charges à caractère général) et 65 (autres charges de gestion dont les indemnités des élus et les divers abondements aux budgets annexes) qui correspondent aux charges de gestion.

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 de 2,39 % par rapport à 2025.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de l'EPCI sur la période 2023 - 2026.

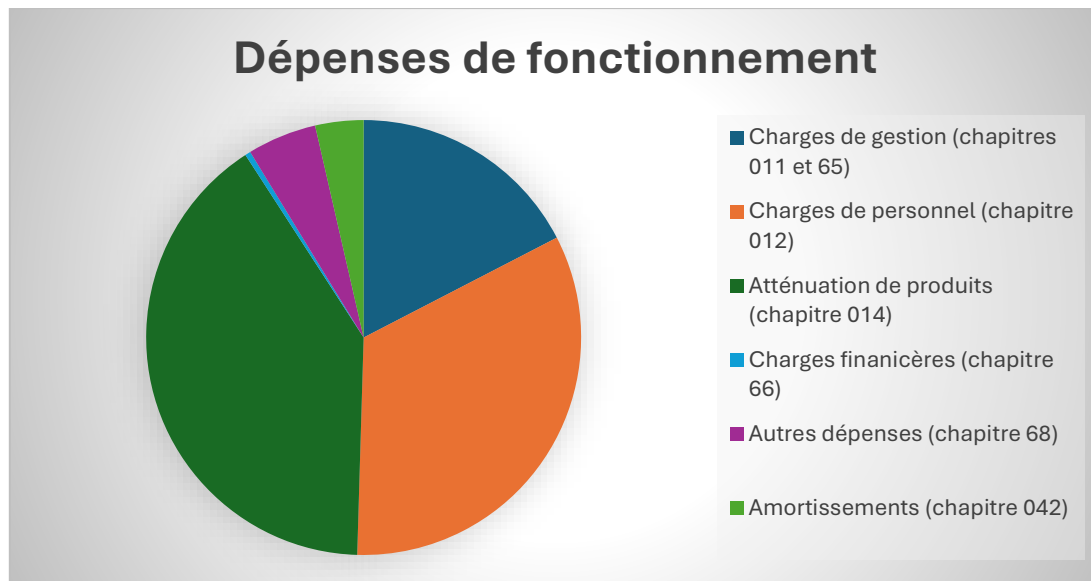


Total des dépenses de fonctionnement	2023	2024	2025	2026
Charges de gestion (chapitres 011 et 65)	2 242 833 €	2 213 393 €	2 312 920 €	2 237 580 €
Charges de personnel (chapitre 012)	3 923 336 €	3 908 901 €	4 104 127 €	4 250 000 €
Atténuation de produits (chapitre 014)	4 781 449 €	4 748 811 €	4 736 754 €	5 190 701 €
Charges financières (chapitre 66)	31 632 €	31 012 €	26 650 €	53 139 €
Autres dépenses (chapitre 67)	74 890 €	13 898 €	- €	- €
Autres dépenses (chapitre 68)	96 552 €	120 979 €	141 873 €	161 874 €
Sous-Total Dépenses	11 150 692 €	11 036 994 €	11 322 324 €	11 893 294 €
Evolution en %		-1,02%	2,59%	5,04%
Dépenses réelles	11 054 140 €	10 916 015 €	11 180 451 €	11 731 420 €
Réserve de précaution				500 000 €
Total des dépenses				12 393 294 €

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 des dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 11 731 420 €, contre 11 180 451 € en 2025.

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement courant de la Collectivité. Elles comprennent à la fois des dépenses réelles, donnant lieu à un décaissement effectif, et des dépenses d'ordre, correspondant à des écritures comptables sans impact sur la trésorerie.



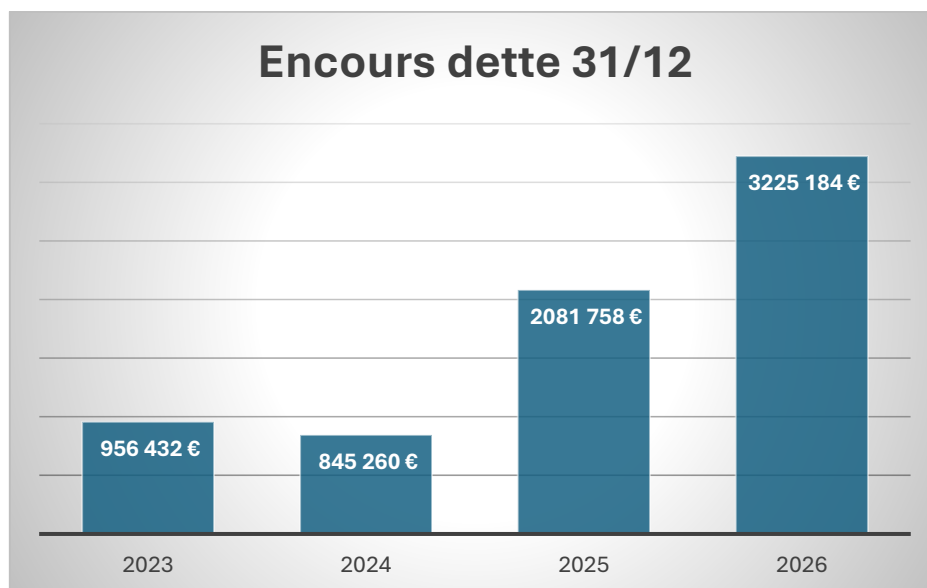
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- à 17,41 % de charges de gestion (charges à caractère général chapitre 011 et autres charges de gestion courante chapitre 65)
- à 33,06% de charges de personnel (chapitre 012)
- à 40,38 % d'atténuations de produit (chapitre 014)
- à 0,41 % de charges financières (chapitre 66)
- à 5,15 % d'autres dépenses (chapitre 68)
- à 3,58 % de dotations aux amortissements et aux provisions (chapitres 042)

3. L'endettement de l'EPCI

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2026, elle disposera d'un encours de dette de 3 225 184 €.



Les charges financières représenteront 0,45 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2026.

Année	2023	2024	2025	2026
Emprunt contracté	- €	- €	1 350 000 €	1 300 000 €
Intérêts de la dette	33 345 €	32 937 €	29 157 €	53 220 €
Capital remboursé	111 340 €	111 531 €	115 842 €	160 575 €
Annuité	144 685 €	144 468 €	144 999 €	213 795 €
Encours dette 31/12	956 432 €	845 260 €	2 081 758 €	3 225 184 €

Le capital remboursé inclut les remboursements éventuels de cautions de l'aire d'accueil des gens du voyage.

3.2 La solvabilité de l'EPCI

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est

supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour rembourser un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'un EPCI en France se situe aux alentours de 4 années en 2023 (DGCL – Données DGFIP).

4. Les investissements de l'EPCI

4.1 Les niveaux d'épargnes

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de l'EPCI.

Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

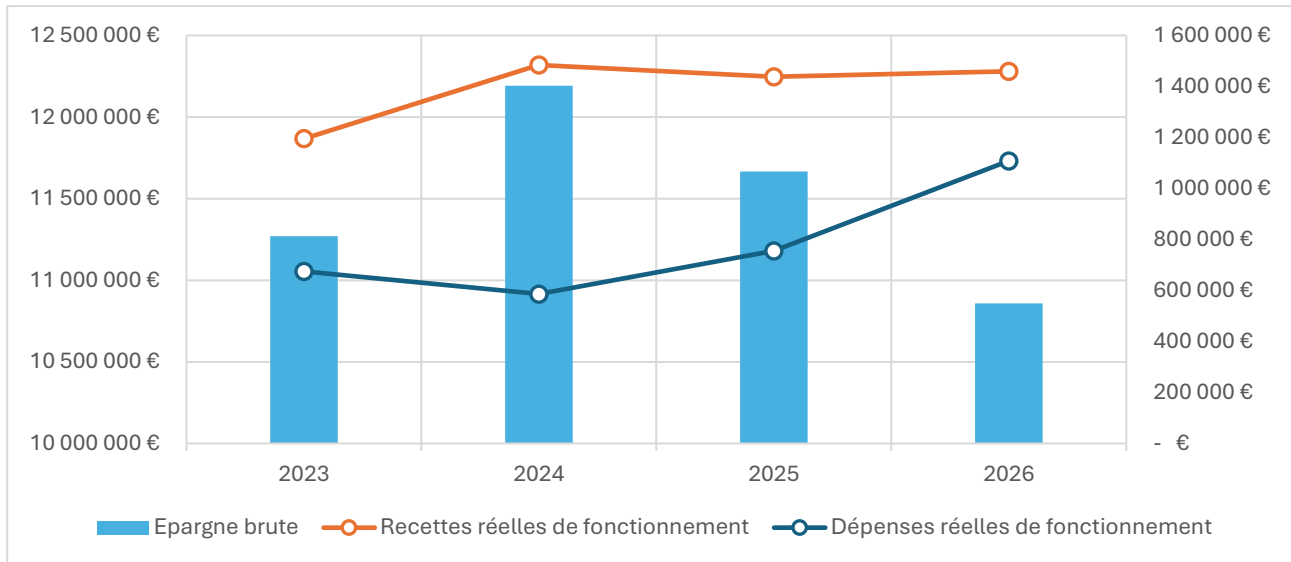
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

année	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	11 867 369 €	12 318 751 €	12 247 247 €	12 280 130 €
Dépenses réelles de fonctionnement	11 054 140 €	10 916 015 €	11 180 451 €	11 731 420 €
Epargne brute	813 229 €	1 402 736 €	1 066 796 €	548 710 €
Taux d'épargne brute %	6,85%	11,39%	8,71%	4,47%
Amortissement de la dette	108 915 €	111 171 €	113 502 €	156 574 €
Epargne nette	704 314 €	1 291 565 €	953 294 €	392 136 €
Encours de la dette	956 432 €	845 260 €	2 081 758 €	3 225 184 €
Capacité de désendettement	1,18	0,60	1,95	5,88

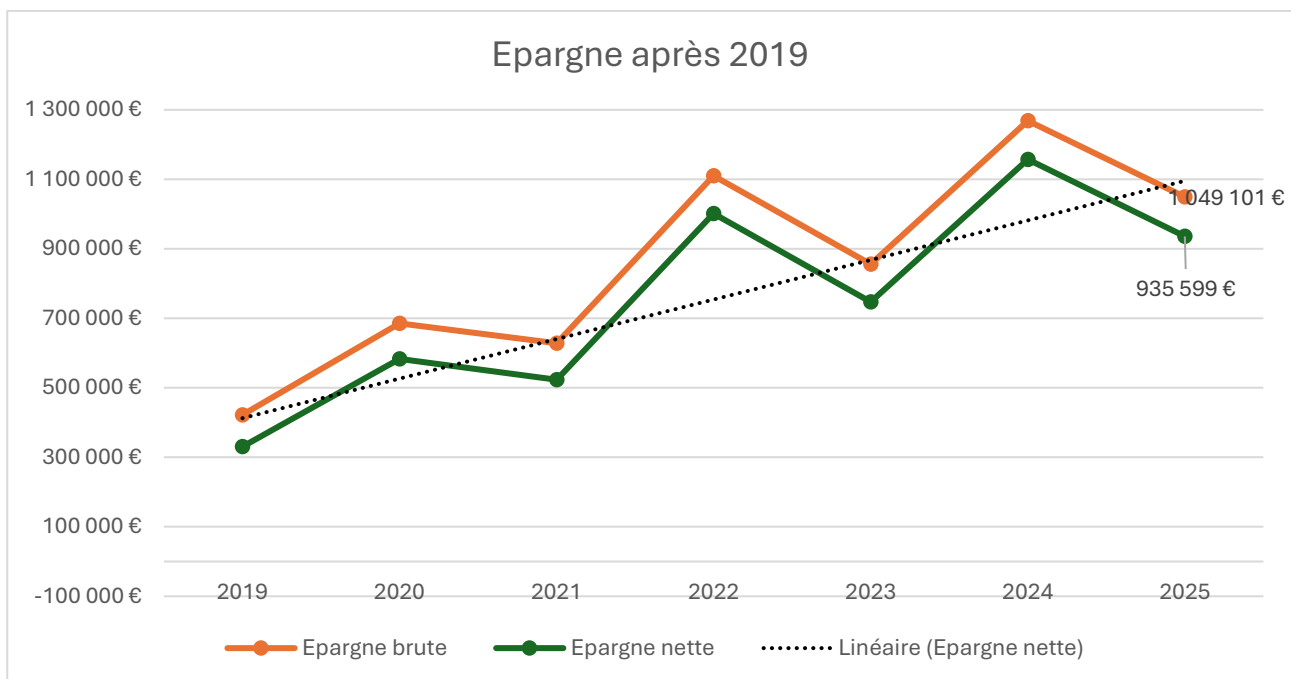
Le seuil d'alerte au niveau de la capacité de désendettement est fixé sur 12 ans. *

Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par l'EPCI et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.



La lettre de cadrage 2026 présentée met en avant les nécessités de dégager des marges de manoeuvre au niveau de la section de fonctionnement pour maintenir une bonne capacité d'autofinancement.



4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2025 additionné à d'autres projets à horizon 2026, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement. Les données 2026 intègrent les restes à réaliser.

Année	2025	2026
Immobilisations incorporelles	58 469 €	- €
Immobilisations corporelles	3 728 134 €	5 799 729 €
Immobilisations en cours	71 861 €	- €
Subvention d'équipement versées	370 068 €	464 250 €
Immobilisations reçues en affectation	- €	- €
Total dépenses d'équipement	4 228 532 €	6 263 979 €

Investissement 2026			
Dépenses	Estim 2025	RAR 2025	BP 2026
Op.13 - Gens du voyage	1 410 €	2 813 €	
Op.15 - Bâtiments			60 000 €
Op.21 - Matériel et mobilier	58 250 €	30 490 €	50 000 €
OP. 25 - Modification et révision PLUI	12 837 €	23 850 €	15 000 €
Op. 31 - Mézières	179 379 €		
Op.35 - Véhicules			
Op. 56 - MPE	1 450 €	1 219 €	
Op. 57 - OPAH 2017/2022	500 €	112 108 €	
Op. 58 - Espace France Services SFLG	42 053 €		
Op. 59 - Crèche Les P'tits Loups	17 810 €		
Op; 60 - Signalétique	414 €		
Op. 64 - Salle des sports de Pellegrue	3 945 €		
Op. 68 - Mise en accessibilité		4 896 €	
Op. 69 - Caserne de Pellegrue		150 000 €	

Op.70 - Gironde numérique	25 760 €	15 000 €	25 760 €
Op. 75 - Caserne de Pineuilh		450 000 €	
Op.80 - Entrées de bourg-ZAE		18 672 €	
Op. 81 - Crèche Lous Pitchouns	6 257 €	3 345 €	
Op. 82 - ORT (mobilités douces)	21 390 €	4 009 €	
Op. 83 - ALSH Pellegrue	710 €	521 €	
Op. 86 - OPAH-RU-ORI	37 629 €	16 901 €	200 000 €
Op. 88 - Pôle économique		576 €	
Op.89 - Pôle multimodal	331 602 €	62 438 €	492 500 €
Op. 90 - OPAH 2022/2026	25 017 €	278 452 €	120 000 €
Op. 92 - DAACL	5 283 €	44 717 €	50 000 €
Op. 93 - Hôtel CDC	2 096 098 €	1 054 489 €	77 000 €
Op. 94 - Equipement de loisirs Aquitania	821 717 €	844 112 €	1 581 937 €
Op. 95 - Base de loisirs Cléret	2 501 €	312 €	
Op. 96 - Centre de santé	160 590 €	930 €	
Op. 97 - Refonte informatique	2 130 €	4 320 €	
Op. 98 - Médiathèque Pellegrue	3 732 €		
Op. 100 - Logements Pellegrue		3 364 €	
Total Opérations	3 858 464 €	3 127 532 €	2 672 197 €
Abondement Aquitania	370 068 €		301 535 €
Abondement Cinéma		65 000 €	
Abondement OT		97 715 €	
Total Abondements	370 068 €	162 715 €	301 535 €
TOTAL	4 228 532 €	3 290 247 €	2 973 732 €
		6 263 979 €	

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2026

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de l'EPCI ces dernières années avec une projection jusqu'en 2026.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la collectivité (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de l'EPCI.

Année	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles (hors dette)	1 271 296 €	911 930 €	4 253 185 €	3 303 432 €
Remboursement de la dette	111 341 €	111 532 €	115 842 €	160 575 €
Dépenses d'ordre	42 981 €	- €	9 000 €	1 500 €
Restes à réaliser				3 312 827 €
Total Dépenses d'Investissement	1 425 618 €	1 023 462 €	4 378 027 €	6 778 334 €

Année	2023	2024	2025	2026
Subventions d'investissement	94 840 €	311 159 €	341 823 €	120 000 €
FCTVA	60 167 €	204 944 €	359 266 €	364 363 €
Autres ressources	88 935 €	83 271 €	40 606 €	40 000 €
Recettes d'ordre	462 945 €	406 605 €	443 125 €	460 708 €
Emprunt	4 600 €	720 €	1 352 238 €	1 304 000 €
Virement de la section de fonctionnement				929 849 €
Autofinancement	500 000 €	431 211 €	665 658 €	1 303 114 €
Restes à réaliser				2 256 300 €
Total Recettes d'Investissement	1 211 487 €	1 437 910 €	3 202 715 €	6 778 334 €
solde exécution	785 294,89 €	571 164,08 €	985 611,25 €	

Budget Cinéma

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement					
Recettes		CFU 2023	CFU 2024	Estim 2025	BP 2026
<i>Chapitre 002</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>32 384,89 €</i>	<i>20 160,11 €</i>		
Chapitre 013	Atténuation de charges				
Chapitre 70	Produits des services			4 758,87 €	5 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes				
Chapitre 74	Dotations et participations		30 000,00 €	20 300,00 €	20 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		1 560,26 €		
Chapitre 76	Produits Financiers				
Chapitre 77	Produits exceptionnels				
Chapitre 042	Amortissements				
TOTAL		32 384,89 €	51 720,37 €	25 058,87 €	25 000,00 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement					
Dépenses		CFU 2023	CFU 2024	Estim 2025	BP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	413,70 €	6 633,87 €	720,79 €	1 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel				
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5,27 €		158,88 €	200,00 €
Chapitre 66	Charges financières	10 948,23 €	10 516,76 €	10 076,84 €	9 628,42 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements	857,58 €	648,80 €	2 419,58 €	11 710,58 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues				
Chapitre 042	Opérations d'ordre de section à section				
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement			- €	2 461,00 €
TOTAL		12 224,78 €	17 799,43 €	13 376,09 €	25 000,00 €

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

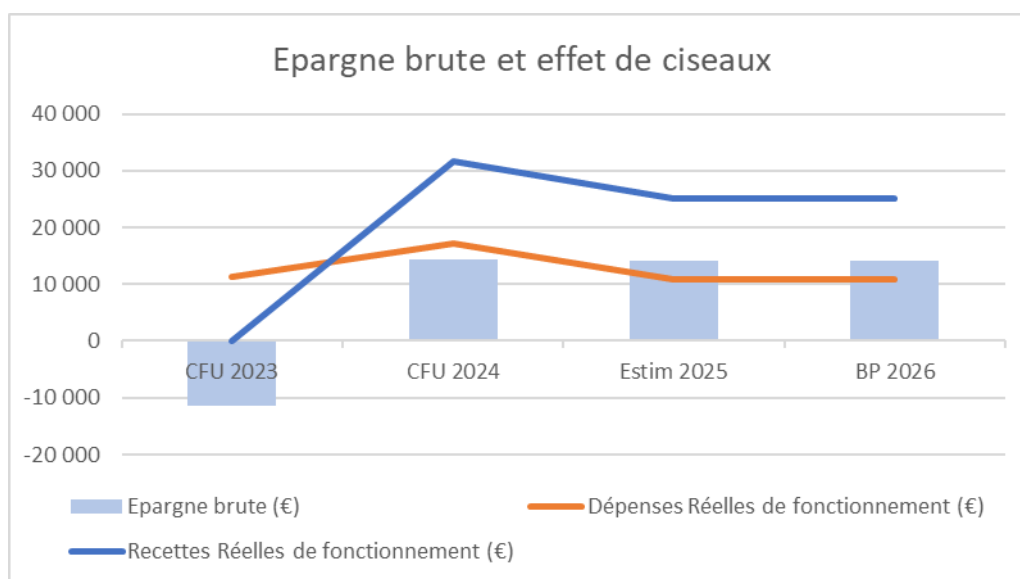
Investissement					
Recettes		CFU 2023	CFU 2024	Estim 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>				79 540,00 €
001	<i>Excédent reporté</i>	38 153,73 €			
1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>			33 920,94 €	11 682,78 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de section à section	857,58 €	648,80 €	2 419,58 €	11 710,58 €
Chapitre 10	FCTVA				
Chapitre 13	Subvention d'investissement			- €	43 288,64 €
Chapitre 022	Virement de la section de fonctionnement	- €		- €	2 461,00 €
TOTAL		39 011,31 €	648,80 €	36 340,52 €	148 683,00 €

2.2 Les dépenses d'investissement

Investissement					
Dépenses		CFU 2023	CFU 2024	Estim 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>				
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>	38 153,73 €	26 610,24 €	50 760,36 €	123 005,43 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues				
Chapitre 040	Opération d'ordre				
Chapitre 041	Opération patrimoniales				
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	21 928,62 €	22 359,38 €	22 798,59 €	23 246,57 €
Chapitre 20	Immo incorporelles				
Chapitre 21	Immo corporelles	5 539,20 €	2 439,54 €	85 787,00 €	2 431,00 €
TOTAL		65 621,55 €	51 409,16 €	159 345,95 €	148 683,00 €

3. Ratios d'analyse financière

Années	CFU 2023	CFU 2024	Estim 2025	BP 2026
Recettes Réelles de fonctionnement		31 560 €	25 059 €	25 000 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	11 367 €	17 151 €	10 957 €	10 828 €
Epargne brute	- 11 367 €	14 410 €	14 102 €	14 172 €
Taux d'épargne brute %		45,66%	56,28%	56,69%
Amortissement du capital	21 928,62	22 359,38	22 798,59	23 246,57
Epargne nette	- 33 296 €	- 7 950 €	- 8 696 €	- 9 075 €
Encours de dette	549 536 €	527 176 €	504 377 €	481 131 €
Capacité de désendettement		36,58	35,77	33,95



Budget Gémapi

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement					
Recettes		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
<i>002</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>64 595,45 €</i>	<i>88 236,38 €</i>	<i>107 110,13 €</i>	<i>32 253,34 €</i>
Chapitre 013	Atténuation de charges				
Chapitre 70	Produits des services				
Chapitre 73	Impôts et taxes	142 912,00 €	142 880,00 €	143 292,00 €	142 000,66 €
Chapitre 74	Dotations et participations	54 000,61 €	63 122,20 €	8 500,00 €	89 870,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		1 411,79 €	933,19 €	- €
Chapitre 77	Produits exceptionnels				
Chapitre 042	Amortissements	1 197,00 €	1 197,00 €	1 810,41 €	1 197,00 €
Total		262 705,06 €	296 847,37 €	261 645,73 €	265 321,00 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement					
Dépenses		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	52 414,17 €	48 916,03 €	34 945,78 €	28 680,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	55 192,19 €	64 555,69 €	53 997,78 €	56 454,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	3 268,00 €	4 970,00 €	5 444,00 €	5 500,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,30 €	- €	66 560,00 €	105 870,00 €
Chapitre 66	Charges financières	1 863,11 €	1 547,62 €	1 219,41 €	1 317,00 €
Chapitre 67	Charges spécifiques		8 017,90 €	- €	500,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements				
Chapitre 022	Dépenses imprévues				
Chapitre 042	Opérations d'ordre de section à section	61 730,91 €	61 730,00 €	67 225,42 €	67 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement				
Total		174 468,68 €	189 737,24 €	229 392,39 €	265 321,00 €

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

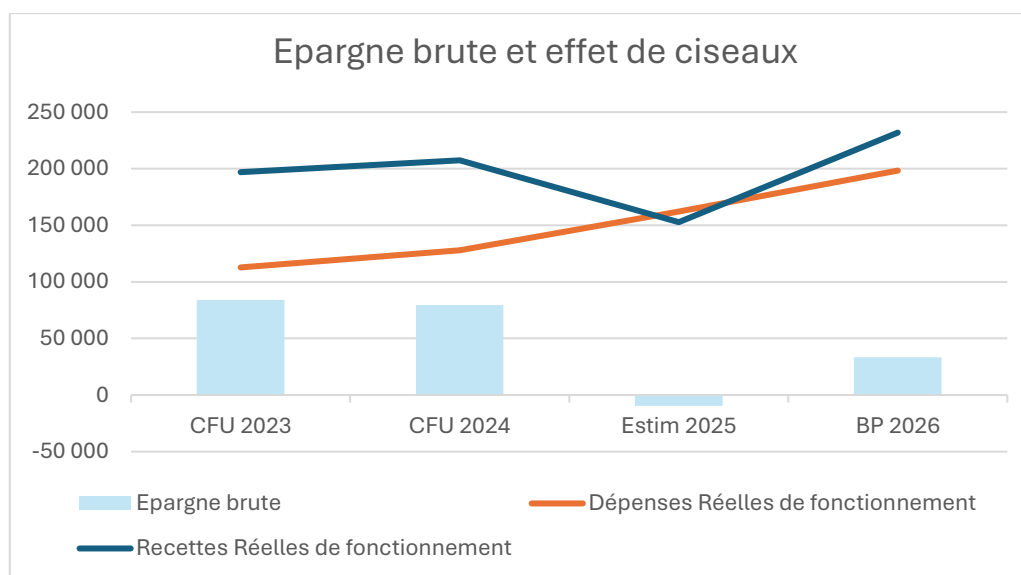
Investissement					
Recettes		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>			- €	
001	<i>Excédent reporté</i>	152 243,99 €	256 609,67 €	329 386,26 €	428 240,46 €
1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	60 000,00 €	- €	- €	- €
040 - 28	Opérations d'ordre de section à section	61 730,91 €	61 730,00 €	67 225,42 €	67 000,00 €
041 - 20	Opération patrimoniales	3 656,45 €	- €	136 962,64 €	- €
10	FCTVA				
13	Subvention d'investissement	- €	30 450,00 €	50 335,06 €	57 009,54 €
22	Virement de la section de fonctionnement				
Total		277 631,35 €	348 789,67 €	583 909,38 €	552 250,00 €

2.2 Les dépenses d'investissement

Investissement					
Dépenses		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>			- €	
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>			- €	- €
020	Dépenses imprévues				
040	Opération d'ordre	1 197,00 €	1 197,00 €	1 810,41 €	1 909,54 €
041	Opération patrimoniales			136 962,64 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	7 628,23 €	7 936,41 €	9 166,23 €	8 600,00 €
20	Immo incorporelles	8 540,00 €	10 270,00 €	7 729,64 €	541 740,46 €
21	Immo corporelles	3 656,45 €	- €	- €	- €
Total		21 021,68 €	19 403,41 €	155 668,92 €	552 250,00 €

3. Ratios d'analyse financière

Années	CFU 2023	CFU 2024	Estim 2025	BP 2026
Recettes Réelles de fonctionnement	196 913 €	207 414 €	152 725 €	231 871 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	112 738 €	128 007 €	162 167 €	198 321 €
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>		8 017 €		500 €
Epargne brute	84 175 €	79 407 €	- 9 442 €	33 550 €
Taux d'épargne brute %	42,75%	38,28%	-6,18%	14,47%
Amortissement du capital	7 628,23	7 936,41	9 166,23	8 600,00
Epargne nette	76 547 €	71 470 €	- 18 608 €	24 950 €
Encours de dette au 31/12	42 959 €	35 023 €	26 765 €	17 093 €
Capacité de désendettement	0,51	0,44	- 2,83	0,51



Budget Gestion EAU

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement					
Recettes		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
<i>OO2</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>391 264,18 €</i>	<i>640 278,70 €</i>	<i>627 470,20 €</i>	<i>205 554,27 €</i>
Chapitre 013	Atténuation de charges	46,08 €	63,18 €	8 749,90 €	- €
Chapitre 70	Produits des services	1 874 305,07 €	1 806 177,78 €	1 829 564,19 €	1 840 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes				
Chapitre 74	Dotations et participations	2 340,00 €	2 340,00 €	- €	- €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	145,40 €	4 019,97 €	6 254,44 €	4 000,21 €
Chapitre 76	Produits financiers	2 445,00 €	- €	- €	- €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	- €	- €	0,10 €	- €
Chapitre 042	Amortissements	32 405,85 €	32 405,85 €	32 405,85 €	32 406,52 €
Total		2 302 951,58 €	2 485 285,48 €	2 504 444,68 €	2 081 961,00 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement					
Dépenses		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	623 771,35 €	631 769,80 €	767 721,95 €	806 505,90 €
Chapitre 012	Charges de personnel	420 387,28 €	419 535,21 €	454 579,05 €	472 178,50 €
Chapitre 014	Atténuation de produits				
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1,45 €	1,13 €	42,85 €	110,00 €
Chapitre 66	Charges financières	84 889,30 €	137 501,77 €	107 485,20 €	95 166,60 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	2 871,00 €	2 929,15 €	2 987,73 €	3 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements				
Chapitre 022	Dépenses imprévues			- €	- €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de section à section	314 616,45 €	352 102,17 €	395 620,03 €	500 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement			- €	205 000,00 €
Total		1 446 536,83 €	1 543 839,23 €	1 728 436,81 €	2 081 961,00 €

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

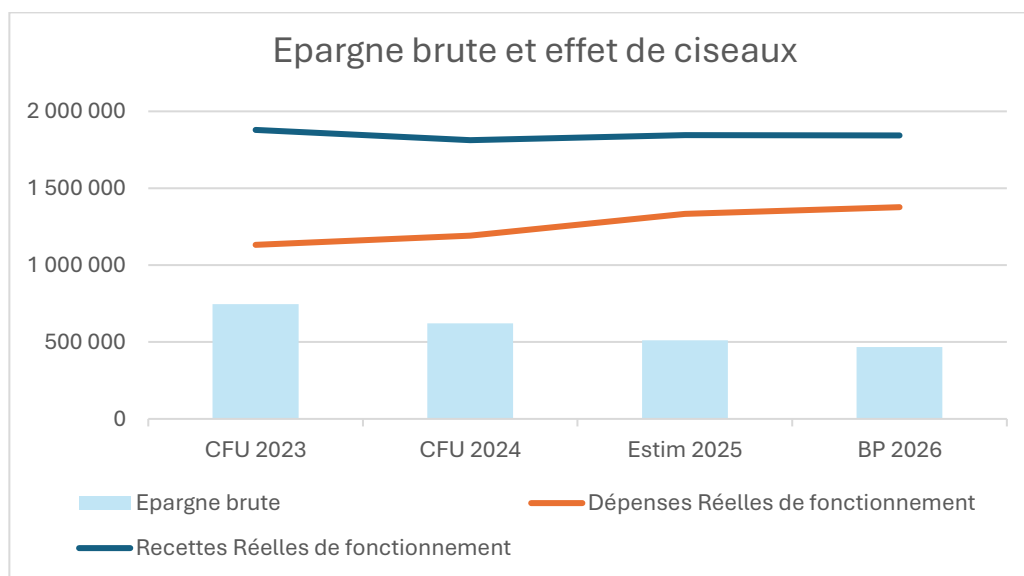
Investissement					
Recettes		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>				<i>525 573,73 €</i>
001	<i>Excédent reporté</i>	<i>941 500,05 €</i>	<i>743 835,82 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>817 074,06 €</i>	<i>216 136,05 €</i>	<i>313 976,05 €</i>	<i>570 453,60 €</i>
040 - 28	Opérations d'ordre de section à section	314 616,45 €	352 102,17 €	395 620,03 €	500 000,00 €
041 - 20	Opération patrimoniales				
10	FCTVA				
13	Subvention d'investissement		249 351,41 €		0,67 €
021	Virement de la section de fonctionnement				205 000,00 €
Total		2 073 190,56 €	1 561 425,45 €	709 596,08 €	1 801 028,00 €

2.2 Les dépenses d'investissement

Investissement					
Dépenses		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>				<i>845 892,05 €</i>
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>			<i>100 398,56 €</i>	<i>250 135,28 €</i>
020	Dépenses imprévues				
040	Opération d'ordre	32 405,85 €	32 405,85 €	32 405,85 €	32 406,52 €
041	Opération patrimoniales				
16	Emprunts et dettes assimilées	266 324,89 €	212 761,68 €	217 432,85 €	210 466,46 €
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	1 030 624,00 €	1 416 656,48 €	609 494,10 €	462 127,69 €
Total		1 329 354,74 €	1 661 824,01 €	959 731,36 €	1 801 028,00 €

3. Ratios d'analyse financière

Années	CFU 2023	CFU 2024	Estim 2025	BP 2026
Recettes Réelles de fonctionnement	1 879 282 €	1 812 601 €	1 844 569 €	1 844 000 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	1 131 920 €	1 191 737 €	1 332 817 €	1 376 961 €
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	2 871 €	2 929 €	2 988 €	3 000 €
Épargne brute	747 361 €	620 864 €	511 752 €	467 039 €
Taux d'épargne brute %	39,77%	34,25%	27,74%	25,33%
Amortissement du capital	266 324,89	212 761,68	217 432,85	210 466,46
Épargne nette	481 036 €	408 102 €	294 319 €	256 573 €
Encours de dette au 31/12	4 077 863 €	3 865 102 €	3 647 669 €	3 344 435 €
Capacité de désendettement	5,46	6,23	7,13	7,16



Budget Gestion AC

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement					
Recettes		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
<i>002</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>385 558,94 €</i>	<i>335 746,32 €</i>	<i>513 156,63 €</i>	<i>666 350,41 €</i>
Chapitre 013	Atténuation de charges				
Chapitre 70	Produits des services	1 459 758,81 €	1 810 081,81 €	1 906 360,46 €	1 850 002,59 €
Chapitre 73	Impôts et taxes				
Chapitre 74	Dotations et participations	4 900,00 €	4 900,00 €	- €	- €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		503,14 €	42,07 €	- €
Chapitre 76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €
Chapitre 042	Amortissements - Op d'ordre	31 176,40 €	31 176,40 €	31 177,00 €	31 177,00 €
Total		1 881 394,15 €	2 182 407,67 €	2 450 736,16 €	2 547 530,00 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement					
Dépenses		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	726 912,71 €	832 658,33 €	1 026 342,23 €	1 049 900,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	187 352,73 €	191 634,77 €	162 441,44 €	170 000,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits				
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,89 €	0,01 €	2 542,77 €	2 800,00 €
Chapitre 66	Charges financières	39 807,64 €	36 661,14 €	30 916,90 €	28 947,81 €
Chapitre 67	Charges spécifiques	1,59 €	- €	3 200,00 €	7 882,19 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements	- €	- €	6 485,35 €	8 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues				
Chapitre 042	Opérations d'ordre de section à section	483 849,47 €	490 955,76 €	552 995,48 €	630 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement				650 000,00 €
Total		1 437 925,03 €	1 551 910,01 €	1 784 924,17 €	2 547 530,00 €

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

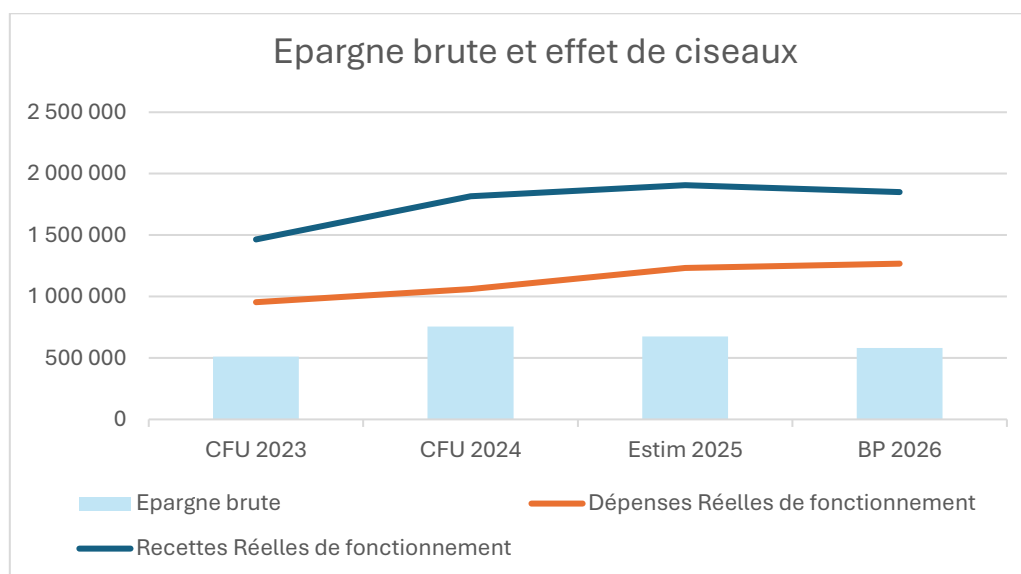
Investissement					
Recettes		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>				<i>576 088,19 €</i>
OO1	<i>Excédent reporté</i>	<i>1 768 334,10 €</i>	<i>880 534,68 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>79 948,68 €</i>	<i>107 722,80 €</i>	<i>117 341,03 €</i>	<i>- €</i>
040 - 28	Opérations d'ordre de section à section	483 849,47 €	490 955,76 €	552 995,48 €	630 000,00 €
041 - 20	Opération patrimoniales				
10	FCTVA				
13	Subvention d'investissement	65 888,00 €	245 636,69 €	178 914,40 €	1,81 €
21	Virement de la section de fonctionnement				650 000,00 €
Total		2 398 020,25 €	1 724 849,93 €	849 250,91 €	1 856 090,00 €

2.2 Les dépenses d'investissement

Investissement					
Dépenses		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>				<i>336 493,35 €</i>
OO1	<i>Solde d'exécution reporté</i>			<i>476 109,02 €</i>	<i>52 373,43 €</i>
020	Dépenses imprévues				
040	Opération d'ordre	31 176,40 €	31 176,40 €	31 177,00 €	31 177,00 €
041	Opération patrimoniales				
16	Emprunts et dettes assimilées	246 995,17 €	226 459,21 €	209 948,08 €	201 362,00 €
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	1 239 314,00 €	1 943 323,34 €	184 390,24 €	1 234 684,22 €
Total		1 517 485,57 €	2 200 958,95 €	901 624,34 €	1 856 090,00 €

3. Ratios d'analyse financière

Années	CFU 2023	CFU 2024	Estim 2025	BP 2026
Recettes Réelles de fonctionnement	1 464 659 €	1 815 485 €	1 906 403 €	1 850 003 €
Dépenses Réelles de fonctionnement	954 076 €	1 060 954 €	1 231 929 €	1 267 530 €
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	2 €	- €	3 200 €	7 882 €
Épargne brute	510 583 €	754 531 €	674 474 €	582 473 €
Taux d'épargne brute %	34,86%	41,56%	35,38%	31,48%
Amortissement du capital	246 995 €	226 459 €	209 948 €	201 362 €
Épargne nette	263 588 €	528 071 €	464 526 €	381 111 €
Encours de dette au 31/12	2 066 309 €	1 839 850 €	1 623 901 €	1 400 703 €
Capacité de désendettement	4,05	2,44	2,41	2,40



Budget DEV ECO

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement				
Recettes		CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
<i>002</i>	<i>Excédent reporté</i>		<i>7 793,53 €</i>	<i>4 630,70 €</i>
Chapitre 70	Produits des services	18,00 €		
Chapitre 74	Dotations et participations	58 350,00 €	65 200,00 €	60 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 785,60 €	1 166,50 €	5 229,30 €
Total		60 153,60 €	74 160,03 €	69 860,00 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement				
Dépenses		CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	9 042,32 €	19 337,71 €	19 740,68 €
Chapitre 012	Charges de personnel	43 317,75 €	49 691,94 €	50 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements		68,00 €	119,32 €
Total		52 360,07 €	69 097,65 €	69 860,00 €

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Investissement				
Recettes		CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>			
001	<i>Excédent reporté</i>			
1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>			<i>431,68 €</i>
040 - 28	Opérations d'ordre de section à section		68,00 €	119,32 €
Total		- €	68,00 €	551,00 €

2.2 Les dépenses d'investissement

Investissement				
Dépenses		CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>			
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>		<i>- €</i>	<i>431,68 €</i>
020	Dépenses imprévues			
21	Immo. corporelles		499,68 €	119,32 €
Total		- €	499,68 €	551,00 €

Budget Aquitania

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement				
Recettes		CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
002	<i>Excédent reporté</i>			8 523,80 €
TOTAL		-	-	8 523,80 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement				
Dépenses		CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général			
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement			8 523,80 €
TOTAL		-	-	8 523,80 €

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Investissement				
Recettes		CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>			520 379,71 €
001	<i>Excédent reporté</i>		- €	
16-	Autres dettes		370 068,28 €	301 535,00 €
458-	Travaux pour tiers		1 139 324,71 €	1,49 €
022	Virement de la section de fonctionnement			8 523,80 €
Total		- €	1 509 392,99 €	830 440,00 €

2.2 Les dépenses d'investissement

Investissement				
Dépenses		CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>			755 845,03 €
001	<i>Solde d'exécution reporté</i>		296 393,31 €	72 899,81 €
458-	Travaux pour compte		927 704,25 €	1,49 €
23	Immo en cours		358 195,24 €	1 693,67 €
Total		- €	1 582 292,80 €	830 440,00 €

Budget Office du Tourisme

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement					
Recettes		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
<i>OO2</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>43 926,80</i>	<i>30 364,58</i>	<i>25 920,37</i>	<i>29 674,34</i>
Chapitre 013	Atténuation de charges	728,26	794,30	2 246,68	1 000,00
Chapitre 70	Produits des services	22 452,10	20 091,55	17 226,24	19 000,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	34 656,00	32 058,27	35 751,28	35 120,00
Chapitre 74	Dotations et participations	145 486,00	175 500,00	177 022,64	170 000,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	335,14	1 657,68	332,45	350,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	153,60	-	-	-
Chapitre 78	Reprise sur amort			876,79	1 056,66
Chapitre 042	Amortissements	7 560,06	3 350,00	3 353,00	-
Total		255 297,96	263 816,38	262 729,45	256 201,00

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement					
Dépenses		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	62 164,54	63 855,88	54 840,60	63 900,00
Chapitre 012	Charges de personnel	141 868,01	157 860,36	151 204,52	163 692,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-	0,15	91,25	1 965,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	15,40	-	-	150,00
Chapitre 68	Dotations aux amortissements	-	876,79	1 056,52	11 200,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre de section à section	20 885,43	15 302,83	8 997,56	10 000,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	5 294,00
Total		224 933,38	237 896,01	216 190,45	256 201,00

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Investissement					
Recettes		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>				<i>107 712,29</i>
<i>001</i>	<i>Excédent reporté</i>	-	-	<i>1 202,77</i>	<i>16 864,66</i>
<i>1068</i>	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>				
040 - 28	Opérations d'ordre de section à section	50 645,43	15 302,83	8 997,56	10 000,00
10	FCTVA	10 485,40	11 295,85	6 080,05	1,05
13	Subvention d'investissement	13 261,67	1 806,95	3 079,04	11 500,00
022	Virement de la section de fonctionnement	-	-		5 294,00
Total		74 392,50	28 405,63	19 359,42	151 372,00

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Investissement					
Dépenses		CFU 2023	CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>				<i>100 944,22</i>
<i>001</i>	<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>3 841,71</i>	<i>3 839,80</i>		<i>23 632,73</i>
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
040	Opération d'ordre	7 560,06	3 350,00	3 353,00	-
041	Opération patrimoniales	29 760,00	-	-	-
20	Immo incorporelles	-	-	3 365,00	
21	Immo corporelles	37 070,53	20 013,06	36 274,15	26 795,05
Total		78 232,30	27 202,86	42 992,15	151 372,00

Budget SPANC

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement				
Recettes		CFU 2024	Estim 2025	BP 2026
<i>002</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>4 206,65 €</i>	<i>6 381,64 €</i>	<i>13 056,29 €</i>
Chapitre 013	Atténuation de charges			
Chapitre 70	Produits des services	30 763,00 €	44 619,00 €	45 003,71 €
Chapitre 73	Impôts et taxes			
Chapitre 74	Dotations et participations			
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante			
Chapitre 77	Produits exceptionnels	410,84 €	- €	- €
Chapitre 042	Amortissements			
Total		35 380,49 €	51 000,64 €	58 060,00 €

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Fonctionnement				
Dépenses		CFU 2024	Estim. 2025	BP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 989,71 €	7 769,28 €	4 500,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	23 579,14 €	28 039,69 €	30 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	61,00 €	- €	1 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	- €	318,40 €	3 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements	- €	804,98 €	1 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues		- €	- €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de section à section	1 369,00 €	1 012,00 €	1 012,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	17 548,00 €
Total		28 998,85 €	37 944,35 €	58 060,00 €

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Investissement				
Recettes		CFU 2024	Estim 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>			
<i>OO1</i>	<i>Excédent reporté</i>	<i>15 236,05 €</i>	<i>16 605,05 €</i>	<i>17 617,05 €</i>
<i>1068</i>	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>			
040 - 28	Opérations d'ordre de section à section	1 369,00 €	1 012,00 €	1 012,00 €
10	FCTVA	- €	- €	2,95 €
13	Subvention d'investissement			
022	Virement de la section de fonctionnement			17 548,00 €
Total		16 605,05 €	17 617,05 €	36 180,00 €

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Investissement				
Dépenses		CFU 2024	Estim 2025	BP 2026
-	<i>Restes à réaliser</i>			
<i>OO1</i>	<i>Solde d'exécution reporté</i>			
020	Dépenses imprévues			
040	Opération d'ordre			
041	Opération patrimoniales			
20	Immobilisations incorporelles		-	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	-	-	31 180,00 €
Total		-	-	36 180,00 €

Budget ZAE de Jamard

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement				
Recettes		Budget 2025	Estim 2025	BP 2026
<i>002</i>	<i>Excédent reporté</i>			<i>100 000,00</i>
	Produits des ventes (lots 1 et 2)			
71355-042	Opérations de stock			13 610,00
	Autres produits (régul TVA prescrite)			
	Communes membres			
	Département			
74751	Abondement budget principal	100 000,00	100 000,00	
Total		100 000,00	100 000,00	113 610,00

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement				
Dépenses		Budget 2025	Estim 2025	BP 2026
658	Autres charges (arrondis TVA)	0,00		
7133 - 042	Opérations de stock	0,00		
6015	Terrains à aménager	95 000,00		86 390,00
6045	Prestations terrains à aménager	0,00		13 610,00
O23	Virement section investissement	0,00		13 610,00
65888	Régularisation TVA prescrite (Dde TP)	5 000,00		
6588	Frais divers	0,00		
<i>002</i>	<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>0,00</i>		
65822	Excédent à reverser au budget principal	0,00		
6227	Frais d'acte	0,00		
Total		100 000,00	0,00	113 610,00

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Investissement				
Recettes		Budget 2025	Estim 2025	BP 2026
3351-040	Opérations de stock			
<i>001</i>	<i>Excédent reporté</i>			
<i>1068</i>	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>			
O21	Virement section fonctionnement			13 610,00
Total		0,00	0,00	13 610,00

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Investissement				
Dépenses		Budget 2025	Estim 2025	BP 2026
<i>001</i>	<i>Solde d'exécution reporté</i>			
<i>1068-040</i>	<i>Reprise affectation</i>			
3355-040	Opérations de stock			13 610,00
2111	Terrains			
Total		0,00	0,00	13 610,00

		FONCTIONNAIRE			CDD PUBLIC			CDD PRIVE			FONCTIONNAIRES + CONTRACTUELS			TOTAL PAR SERVICE					
		2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026			
Direction Générale des Services	Directeur Général des Services	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00			
	Communication - Chargée de mission	0	0	0	1	1	1	0	0	0	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00			
	Chargée de mission PVD	1	1	2	0	0	0	0	0	0	1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	2,00			
	Chargée de mission PV/CISPD/CTG/CAS	1	1,5	1,5	0,5	0	0	0	0	0	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50			
Direction des Ressources et Moyens	Directrice générale adjointe	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00			
	Pôle Ressources Humaines et Affaires Générales	3	5	6	2	1	1	0	0	0	5,00	6,00	7,00	5,00	6,00	7,00			
	Pôle Finances et Comptabilité	3	3	3	0	0	1	0	0	0	3,00	3,00	4,00	3,00	3,00	4,00			
	Pôle Juridique - Marchés publics - Systèmes d'info.	1	1,5	1	0,5	0	0	0	0	0	1,50	1,50	1,00	1,50	1,50	1,00			
Direction du Développement et Aménagement du Territoire	Directeur général adjoint	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00			
	Pôle Prévention et secrétariat	3,73	3,73	0	0	0	0	0	0	0	3,73	3,73	0,00	3,73	3,73	0,00			
	Pôle Environnement et Infrastructures	10,27	10,27	11,77	0	1	1	6,42	5,22	1,71	16,69	16,49	14,48	16,69	16,49	14,48			
	Pôle Attractivité et Développement du Territoire	3	3	4	1	2	1	0	0	0	4,00	5,00	5,00	4,00	5,00	5,00			
	Pôle Tourisme et Patrimoine	3	3	3	1	1	1	0	0	0	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00			
Direction du Service à la Population et à la Cohésion Sociale	Directrice générale adjointe	0	0	0,5	1	1	1	0	0	0	1,00	1,00	1,50	1,00	1,00	1,50			
	Pôle Enfance Jeunesse																		
	Encadrement	3	3	1,5	0	0	1	0	0	0	3,00	3,00	2,50	58	51,92	51,26			
	Administratifs	1,5	1,5	1,5	0	0	0	0	0	0	1,50	1,50	1,50						
	Jeunesse Pineuilh	4,72	1,86	2,63	3,26	3,89	7	7,5	7,95	0	15,48	13,70	9,63						
	Jeunesse Pellegrue	4,5	4,5	6,31	0,83	0,86	3,26	3,08	3,08	0	8,41	8,44	9,57						
	Crèche Tom Pouce	7	8	9	2	1	1	0	0	0	9,00	9,00	10,00						
	Crèche Lous Pitchouns	6	6	6	1	1,68	1	0,68	0	0,68	7,68	7,68	7,68						
	Crèche Les P'tits Loups	7,92	7,92	8,52	0	0	0,86	0	0	0	7,92	7,92	9,38						
	LAEP	0,94	0	0	0	0	0	0	0	0	0,94	0,00	0,00						
	RPE	0,68	0,68	1	0	0	0	0	0	0	0,68	0,68	1,00						
	CSC	2	0	0	0	0	0	1	0	0	3,00	0,00	0,00						
	Pole social																		
	Responsable Pôle Social	0,4	0,4	1,4	0	0	0	0	0	0	0,40	0,40	1,40				8,40	9,40	10,40
	EFS	7	6	6	1	3	3	0	0	0	8,00	9,00	9,00						
TOTAUX											111,43	108,54	106,14				111,43	108,54	106,14

Cet état prend en compte les effectifs au 1er janvier de chaque année

LEGENDE	
Agents	Agent CDC mutualisé CIAS
Agents	Agent CIAS mutualisé CDC